

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
| | | | | | ✓ |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |

LA SEMAINE COMMERCIALE

Sallo de Lecturo
Parliament
29 juin 4

MARCHÉS FINANCE INDUSTRIE ASSURANCE.

ORGANE DES INTERETS COMMERCIAUX DE QUÉBEC.

VOL. I.—No. 6

QUÉBEC, VENDREDI, 21 SEPTEMBRE 1894 PRIX D'ABONNEMENT: \$2.00

ULRIO BARTHE, *Rédacteur-en-chef.*

L. E. THOMPSON, *Administrateur.*

ALLUMETTES
EDDY

*Telegraph,
Telephone,
Tiger,
Parlor*

ALLUMETTES —
QUI ONT DU RENOM

CE VIEIL ARTICLE
TOUJOURS SÛR

Fabrication et Consommation
Quotidienne

28,800,000

ENCRE
DE TOUTES SORTES POUR L'ECRITURE

Fabriquées par

G. TOIRAY-MAURIN

L'AZULINE—Encre bleue-noire.
D'une très jolie nuance bleue in-
tense en écrivant, tournant de suite
au noir parfait.

LA SYRIENNE—Encre violette-
noire, communicative, donnant des
copies très nettes six mois après
l'écriture.

LE XIXE SIÈCLE—Encre triple-
noire, inaltérable. Spéciale pour
la comptabilité et actes publics.

Encre carminée, Encre à marquer
le linge, Encres métalliques, Colles
liquides, Cuir, Palus à cacheter.

Tous ces produits sont de qualité
supérieure et donnent la plus en-
tière satisfaction.

En vente chez tous les libraires et les princi-
paux marchands.

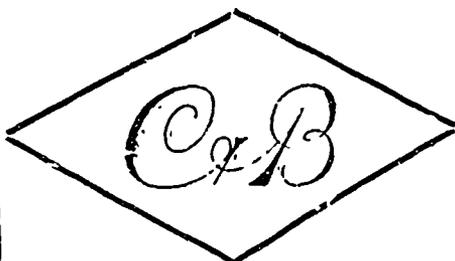
J.-B. ROLLAND & FILS,
MONTRÉAL et QUÉBEC

Seuls agents au Canada.

J. Geo. Bussières, Architecte

et solliciteur pour brevets d'invention.
Dessins pour reproduction sur journaux (Zix-
COGRAPHIE)

No. 60, COTE LAMONTAGNE.



NOUS VISIONS TOUJOURS A FAIRE ce QU'IL Y A DE MIEUX

A vous d'en profiter

Chaussures

CAMPBELL & BRODIE, Québec

**LA MAISON
GERVAIS, HUDON & CIE**

vient de déménager ses bureaux et
magasins au

No 177 RUE ST-JOSEPH

ancien poste de M. J. A. Langlais et
voisin de M. Z. Paquet

Cette maison tiendra le plus grand assortiment
de

PIANOS ET HARMONIUMS

comme par le passé, tel que: pianos HEINTZ-
MAN, MASON & BISHOP, BELL, etc.
Harmoniums BELL, DOHERTY, etc

Musique en Feuilles

Une Spécialité

Les nouvelles machines à coudre

WILLIAMS et DAVIS

Tondeuses,
Laveuses,

Coffres de Sûreté,
Etc., Etc.



Entrepot

DES

HUILES

Huile Astrale, Huile Water White,
Huile de charbon, Huiles à machine et
cuir, Benzine, Gazoline, AUX PLUS
BAS PRIX.

AUSI LAMPES, LUSTRES, LANTERNES,
APPAREILS DE LAMPE, VERRERIES, ARGEN-
TERIES, POTERIES et GRANITE.

A. E. Vallerand

67. rue Dalhousie
QUÉBEC.

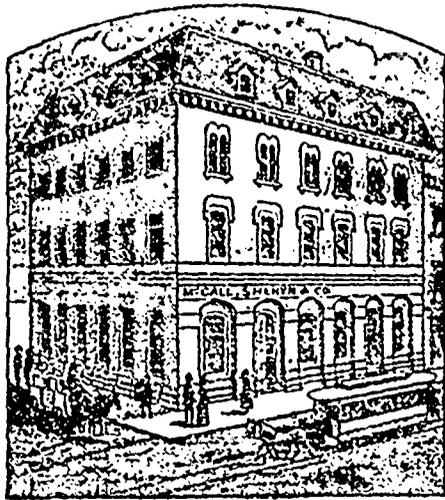
Thés *Nouvelle
Récolte*

Reçu directement du Japon par steamer
EMPRESS OF CHINA et de Chine par le ste
EMPRESS OF INDIA, un assortiment consi-
dérable dans tous les prix et qualités. Aussi :
par le Bu RAPID :

SUGRE DE CANNES des Iles des
Barbades

Naz. Turcotte & Cie
54, 56 et 58 rue Dalhousie, Québec

MCCALL, SHEEHY & CIE



IMPORTATEURS DE MARCHANDISES
Anglaises,
Françaises,
Allemandes et
Américaines

Toujours en mains un assortiment
considérable d'effets canadiens provenant
des meilleures fabriques du pays, viz

TWEEDS CANADIENS,
COTONNADES de
tous genres, Etc

AUSSE! — A chaque saison, un grand choix
dans les articles suivants: Chapeaux de
paille et de feutre pour Messrs et pour
Dames, Fleurs, articles des Rubans, etc. etc.
Les articles et articles de fantaisie. Leur
assortiment dans ces différents genres est
très varié et très complet.

52 RUE ST-PIERRE
QUEBEC

Laporte, Martin & Cie | EPICIER

SEULS AGENTS POUR LES COGNACS

P. Richard Ch. Couturier F. Marion & Cie

EN FUTAILLES ET BOUTEILLES

Qualité garantie Prie avantageux Echantillons envoyés sur demande

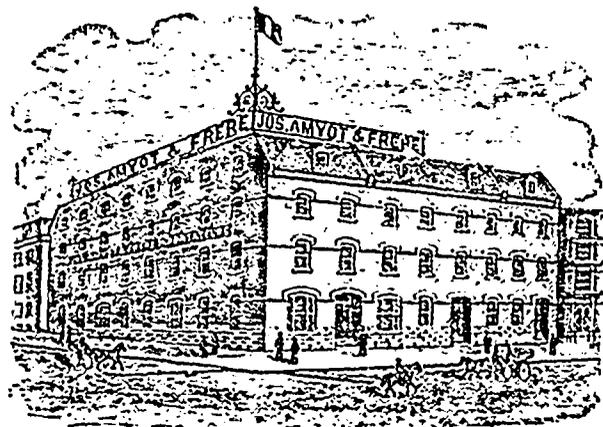
72-74-76-78, rue Saint-Pierre, Montreal

JOS. AMYOT & FRERE

Importateurs de Nouveautés Européennes, Américaines
et Canadiennes

Bibliothèques
En gros seulement

En gros seulement



Bibliothèques
En gros seulement

Spécialités en Chapeaux, Rubans, Dentelles et Fleurs, et toutes les
dernières Nouveautés: Bijouteries, Jouets, Feux d'artifice
articles du Japon et de la Chine.

45 rue DALHOUSIE, Basse-Ville, Québec

Jobin & Rochette

Manufacturiers de CHAUSSURES et marchands de CLAQUES

Marque JACQUES-CARTIER

Fabrique: Coin des rues Colomb et Voltigeurs, St-Roch

Succursale Coin des rues ST-PIERRE et SOUS-LE-FORT

Pour les Claques et Pardessus, MM. les marchands de la campagne, écrivez
pour avoir nos prix et conditions avant de placer vos commandes
Les commandes par lettre auront une attention toute spéciale.

GEORGE DEMERS COURTIER, Etc.

Achats et ventes d'actions de banques.
Echanges sur Londres, Paris, New York, etc.
S'occupe de l'achat et de la vente de

BEURRE ET FROMAGE

T. DAVIDSON & CO.

Epicier en gros et Marchand à
commission généraux

112 et 114, Rue Dalhousie, Québec

Succursale de John Ross & Co

Spécialité: Thés, frais de choix aux extrêmes
bas prix

Charles VEILLEUX Marchand de bois

Toujours en mains: —Chêne, Pin, Frêne, Ta-
marac, Orme, Etc., au pied cube. Aussi: Bois
marchands sur commande.

QUEBEC-SUD

F. A. MERCIER

NOTAIRE

105, COTE LA MONTAGNE, QUEBEC

ARGENT A PRÊTER sur hypothèque à la ville
et à la campagne.

B. BEGIN & CIE

MANUFACTURIERS DE

BALAIS ET BROSSES

Nos. 51-53, Rue Saint-Paul
BASSE-VILLE, QUÉBEC.

T. D. Beattie

ENTREPOSEUR et Agent général
à commission

Rue Dalhousie, Québec

Conditions d'emmagasinement de 1ère classe
franco et en douane. Agent pour la "Johnston
Field Beef Co." et la "St. Lawrence Starch Co.
Limited."

CHAREST & JULIEN

FABRICANTS DE HARNAIS

Coin des rues du Pont et du Roi
ST-ROCH, QUEBEC

125 Harnais de fantaisie valant \$18 pour \$10.
Vingt bons ouvriers selliers trouveront de
l'ouvrage en s'adressant à notre bureau.

CHAREST & JULIEN

A l'enseigne de la BRIDE D'OR

F. KIROUAC & FILS

MANUFACTURIERS DE

VERMICELLI ET MACARONI

Marchands en gros de Farines de toutes les
qualités, depuis les plus hautes Patent aux far-
ines les plus communes, en poches de toile ou
coton, et en quarts. Aussi: Lard coupé court et
décossé, Saïndoux en saux de la marque Fron-
tenac, Saïndoux, pur ou coté posé, en chaudières
de 3, 5, 10 et 20 lbs, Sel fin en sacs de 3, 5 et 50
lbs. Gruau granulé, standard et fin, Avoine
roulée, Barley, Pois culsants et bien nettoyés,
Son, Gru, Pain de lin, Moulée d'avoine, Moulée
de Blé d'Inde (corn feed), Blé d'Inde rond, Fèves
blanches, avoine d'Ontario et de Québec, etc.

Nous faisons une spécialité des Farines fortes
à l'usage des boulangers.

F. KIROUAC & FILS,

Coin des rues ST-Pierre et St-André,
Basse-Ville, Québec.

Correspondance sollicitée.

LA SEMAINE COMMERCIALE

90-92 COTE DE LA MONTAGNE

QUÉBEC, VENDREDI, 21 SEPTEMBRE 1894.

ABONNEMENT A

" LA SEMAINE COMMERCIALE "

Par année..... \$2.00
Pour 6 mois..... 1.00

Pas d'abonnement pour moins de 6 mois.
Les avis de discontinuation d'abonnement, — il en sera de même des avis de changement d'adresse, — ne vaudront que s'ils sont adressés directement au bureau du journal, par écrit ou autrement.

MONNAIES, POIDS ET MESURES ÉTRANGERS COMPARÉS A CEUX DU CANADA

Le ministre du commerce du Canada publiait dans son rapport annuel pour 1893, un tableau des monnaies, poids et mesures de l'étranger, et de leur valeur comparative avec ceux du Canada.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur faisant part de ces renseignements.

Dans le cas du Canada, la loi décrète que les dénominations de monnaie courante seront les *dollars, cents et mills*; le *cent* ou mieux le *sou* représentent la centième partie du *dollar*, et le *mill*, la dixième partie du *cent* ou *sou*; elle décrète aussi que le *souverain anglais* ou la *livre sterling*, de pesanteur et consistance légales, vaudra \$4.86 $\frac{2}{3}$ (quatre dollars, quatre-vingt six sous et deux-tiers de sou.)

Pour les poids, la loi pourvoit à ce que l'unité soit le *livre-étalon* (avoir-du poids) de 7,000 grains, que la seizième partie de la *livre-étalon* soit une *once*, que cent livres fassent un *cental* et deux mille livres une *tonne*, et que quatre cent quatre-vingts grains constituent une *livre Troy*, ou 5,760 grains la *livre Troy*.

Quant aux mesures, il est statué que l'unité de mesure ou la mesure étalon de capacité, pour les liquides et les solides, sera le *gallon* contenant dix livres étalon en poids d'eau distillée, pesée avec l'eau et l'air à la température de 62 degrés Fahrenheit, et avec la pression du baromètre à 30 pouces; que la *pinte* sera la quatrième partie du *gallon*, et la *chopine* la huitième partie du *gallon*, et que huit *gallons* feront un *minot*.

Le *gallon*, généralement connu sous le nom de "*gallon impérial*," contient 277,

274 pouces cubes ou 253,036 pouces cylindriques.

La mesure étalon de longueur et la verge, dont le tiers forme le pied et la douzième partie de tel pied, constitue le pouce.

Dans bon nombre de pays on a adopté le système métrique pour les poids et mesures.

On ne peut donner l'équivalent de l'unité monétaire que pour les pays où l'or est l'étalon. La où c'est l'argent qui est le type, la valeur du numéraire présente nécessairement des fluctuations correspondant à la valeur de l'argent en lingots sur le marché; et si l'on tentait de coter la valeur de tel numéraire dans les circonstances, on ferait fausse route. Par conséquent on est forcé de s'en remettre aux poids en parties décimales d'une once et à la finesse de la monnaie, pour réussir à arriver à une estimation approximative de la valeur de la monnaie courante d'après la valeur courante de l'argent fin en lingots.

Par exemple, mettons l'argent fin en lingots à 75 cts l'once; le dollar de Bolivie pèse 801 d'once; sa finesse est de 900; conséquemment 75 multiplié par 801 égale 60,075, qui, multiplié par 900, égale 54,0675 ou une fraction au-dessus de 54 cts; ce qui représente la valeur intrinsèque de l'argent pur contenu dans la pièce, valeur à laquelle il faut laisser une marge raisonnable en plus pour couvrir celle de l'alliage, le coût de la frappe, et, en quelques cas, le taux d'échange, ce qui, à tout prendre, permet d'atteindre approximativement la valeur courante du dollar canadien.

Il faut soigneusement faire attention à ceci: les cotes, telles qu'on les donne, de la valeur courante de l'once d'argent, peuvent exposer à des calculs erronés, car elles sont parfois basées sur la finesse du métal à l'once, et parfois aussi sur la valeur de l'once étalon, aussi, par exemple, un jour, dans les cotes de Londres on lit argent fin, 32d l'once étalon, pendant que le même jour, à New York, la cote de l'argent fin, est de 69 $\frac{1}{2}$ l'once fin, comme 32 deniers égaient une fraction au-dessus de 64 $\frac{1}{2}$ cts, il y aura apparemment une différence de 4 $\frac{1}{2}$ cts par once entre les deux cotes, et celle de New York paraîtrait être d'autant plus élevée que l'autre, si l'on ne tenait pas compte du fait que, dans un cas la base d'estimation est la finesse type (*standard*), et dans l'autre, la finesse absolue; mais on réduisant la cote de la finesse absolue de New York à la finesse-type de Londres (de 925 ou 444 grains à l'once), la différence réelle des deux cotes se trouve être seulement d'environ $\frac{1}{2}$ de cent par once; la cote de Londres excédant de cette fraction celle de New York.

POIDS MÉTRIQUES

| Dénominations | Grammes | EQUIVALENTS | |
|---------------|-----------|---|----------------|
| | | En livres (2) et parties décimales de livre avoir du poids. | En grain Troy. |
| Gramme (1) | 1 | 0.002204 | 15 4323187 |
| Déagramme | 10 | 0.022046 | |
| Hectogramme | 100 | 0.220462 | |
| Kilogramme | 1,000 | 2.204621 | |
| Myriagramme | 10,000 | 22.046212 | |
| Quintal | 100,000 | 220.46212 | |
| Milier (3) | 1,000,000 | 2,204.6212 | |
| Décagramme | 1/10 | | |
| Centigramme | 1/100 | | |
| Milligramme | 1/1000 | | |

MESURES MÉTRIQUES DE CAPACITÉ

| Dénominations | Litres | EQUIVALENTS | |
|------------------|--------|-----------------------|--|
| | | Centimètres cubes (7) | En gallons et parties décimales de gallon. |
| Litre (4) ... | 1 | 1,000 | 0.262 |
| Décilitre ... | 10 | 10,000 | 2.6224 |
| Hectolitre (5) | 100 | 100,000 | 22.6244 |
| Kilolitre (6) | 1,000 | 1,000,000 | 226.2443 |
| Décilitre ... | 1/10 | 100 | 0.022 |
| Centilitre . . . | 1/100 | 10 | 0.0022 |

MESURES MÉTRIQUES DE LONGUEUR

| Dénominations | Mètres | Pouces (1) | EQUIVALENTS CANADIENS | |
|---------------|--------|------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | Pieds (2) | Verges (3) MILLES (4) |
| Mètre | 1 | 39.37 | 3.2808 | 0.0009144 |
| Décimètre | 10 | 393.7 | 32.808 | 0.009144 |
| Hectomètre | 100 | 3937 | 328.08 | 0.09144 |
| Kilomètre | 1,000 | 39370 | 3280.8 | 0.9144 |
| Décimètre | 1/10 | 3.937 | 0.32808 | 0.0009144 |
| Centimètre | 1/100 | 0.3937 | 0.032808 | 0.00009144 |
| Millimètre | 1/1000 | 0.03937 | 0.0032808 | 0.000009144 |

(1) Un pouce égale 25.400 centimètres.
(2) Un pied égale 30.48 centimètres.
(3) Une verge égale 30.48 de mètre.
(4) Un mille égale 1,609.344 mètres. — Un mille géographique ou nautique égale 2027 verges ou 0.192 mille ou 1 584 kilomètre.

Le souverain britannique ou la livre en Angleterre, dans les possessions britanniques comme Antigue, les Bahamas, les Barbades, les Bermudes, la Guyane Anglaise, la Nouvelle Guinée Anglaise, le

- (1) Le gramme est l'unité réelle, le poids d'un centimètre cube d'eau distillée.
- (2) Une livre égale 4 535 kilos.
- (3) Parfois on l'appelle la tonne métrique; une tonne égale 1016.0475 kilos.
- (4) 8809 d'une pinte. Une pinte égale 1.1353 litres.
- (5) 2753 minots. Un minot égale 26.3296 litres.
- (6) 27.53 minots.
- (7) Un mètre cube égale 35.3167 pieds cubes. Un pied cube égale 0.028328 de mètre cube.

HENRY A. BEDARD

COMPTABLE PUBLIC ET LIQUIDATEUR

S'occupe d'audition de comptes, inspection de livres et préparation de feuilles de balance.

Fait la perception de crédits, bons, douteux ou mauvais, à des conditions très faciles.

Possède la plus grande expérience et les meilleures relations pour agir comme intermédiaire entre débiteur et créancier.

BUREAU :

125 Rue St-Pierre

QUEBEC.

Charles E. Roy

MARCHAND ET IMPORTATEUR DE CUIRS

411-416-417, Rue St-Valier, St-Roch
QUEBEC.

SPECIALITE:—Cuir à semelle Spanish, Eagle, Penchang, Bracebridge, Slaughter, Cuir Rouge Cuir à Harnais, Veau Français S. L. Lyon, Bals & Fils, et M. M. et D., Kid Elastique.

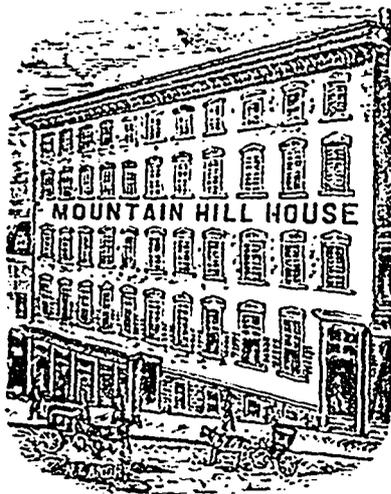
— AUSSI —

Jabbar en chaussures

Un assortiment d'Empeignes importées et toutes espèces de Fournitures pour chaussures

CORRESPONDANCE SOLICITEE

MOUNTAIN HILL HOUSE



94 à 98 Rue de la Montagne
QUEBEC.

E. DION & Cie - - - Prop.
JOS. CLOUTIER - - - Gérant

Cet hôtel est situé au centre du quartier d'affaires.
MM DION & CIE ayant fait des réparations considérables en ont fait une maison de première classe, très confortable à des prix très raisonnables.

D. RATTRAY & SON

ENTREPOSEURS

Entrepôts - Rues D'Albani, St-Jean et St-Audré, Québec.

Emmagasinage - franco ou en douane - à taux modérés. Marchandises reçues sur connaissements. Assurance effectuée sur les marchandises langariées, si on le désire. TELEPHONE 771

cup de Bonne Espérance, l'état libre d'Orange, l'île de Chypre, l'île Dominica, les îles Falkland, les îles Fiji, la Gambie, la côte d'or, grenade, la Jamaïque, le Lagos, Monts errat, Malte, Natal, la Nouvelle Galle du sud, Nouvelle Zélande, le protectorat du Niger, Queensland, St-Hélène, St-Kitts et Nevis, Sto-Lucie, St-Vincent, Sierra-Leone, l'Australie du Sud, Tasmanie, Trinidad et Tabago, les îles de la Viergo, Victoria, l'Australie occidentale vaut au Canada \$1.86½.

Voici maintenant pour les unités de monnaies d'autres pays avec leurs équivalents au Canada :

| Pays | Unité monétaire | Valeur équivalente au Canada | |
|-----------------------|--------------------------|------------------------------|----------|
| Gibraltar | Peseta..... | 19.3 cts. | |
| Belgique | Franc..... | | |
| Etats libres du Congo | Franc..... | 19.3 cts. | |
| Finlande | Marc de 100 penni..... | | |
| France | Franc..... | 19.3 cts. | |
| Grèce | Drachme..... | | |
| Italie | Lire..... | 19.3 cts. | |
| Roumanie | Lei..... | | |
| Serbie | Dinar..... | 19.3 cts. | |
| Espagne | Peseta..... | | |
| Suisse | Franc..... | 19.3 cts. | |
| Venezuela | Bolivar..... | | |
| Île de Chypre | 9 piastres ou 360 paras. | 1 shilling ou 20 cents.... | |
| Honduras | Anglais | Dollar..... | 8037 900 |
| N. Bornéo | Dollar..... | 8701 903 | |
| Ceylon | Roupie de 100 cts.... | 375 916½ | |
| Hong Kong | Dollar..... | 8701 903 | |
| Inde | Roupie de 16 annas..... | 375 916½ | |
| Labuan | Dollar..... | 8701 903 | |
| Île Maurice | Roupie de 100 cts | 375 916½ | |
| Sarawak | Dollar..... | 8701 903 | |
| Straits Settlements | Dollar..... | 8701 903 | |
| Bolivie | Dollar..... | 801 900 | |
| E. U. Co. Colombie | Peso..... | 803 896 | |
| Costa Rica | Peso..... | 866 850 | |
| Guatemala | Peso..... | 863 900 | |
| Honduras | Peso..... | 866 850 | |
| Nicaragua | Peso..... | 866 850 | |
| Salvador | Peso..... | 866 850 | |
| Chili | Peso d'argent | 801 900 | |
| Chine (1) | Taël de Shanghai | 1-20775 885 | |

(1) Dans les rapports officiels de la douane chinoise on donne toujours les valeurs en taëls Haï Kwan qui équivalent relativement en valeur à 1-113 taëls de Shanghai. Le taël n'est pas à vrai dire un type de valeur (il n'existe pas d'ailleurs) mais de poids, et quand on s'en sert comme valeur, il ne représente que son poids en or ou en argent, suivant le cas; la difficulté réelle est d'établir son équivalent exact en grains. Les autorités diffèrent beaucoup d'opinion là dessus, de même que la pratique dans différentes parties de la Chine. Cependant les Chinois sont loin d'être exacts, et la probabilité est qu'il existe un taëlon de monnaie, et il est aussi probable qu'il vaut 10 grammes Japonais ou 579 72 grains, quantité dont on s'est servi dans le calcul ci-dessus. On remarquera cependant que ces chiffres sont d'environ 3.61 grains au-dessous du poids ordinaire (disons 1½ once au taël) quand on emploie des poids autres que ceux d'or et d'argent.

| | | |
|------------------|-----------------------------|---------------|
| Chine | Taël Haï-kwan..... | 1-20775 1.000 |
| Japon | Itzibou..... | 279 900 |
| Japon | Yen d'argent | 866 900 |
| Java | Dollar de 2 ½ guilders..... | 9027 868 |
| Mexique | Dollar..... | 8701 900 |
| Perse | Kran..... | 1474 890 |
| Pérou | Sol..... | 8026 900 |
| Philippines | Peso..... | 8346 900 |
| Russie | Roublo d'argent..... | 6428 900 |
| Siam | Tical..... | 488 880 |
| Tunis | 5 piasters..... | 511 899 |
| Etats-Unis (2) | Dollar d'argent..... | 859 900 |
| Etats-Unis | Dollar de commerce..... | 875 900 |
| Equateur | Sucre..... | 8025 900 |
| Torrenouve | Dollar..... | 1-01388 |
| Rép. Argentine | Peso..... | 96.5 cts |
| Chili | Peso..... | 91.2 cts |
| Cuba | Peso..... | 92.6 cts |
| Haiti | Gourde peso..... | 96.5 cts |
| Japon | Yen..... | 99.7 cts |
| Porto Rico | Peso..... | 92.6 cts |
| Russie | Rouble..... | 77.2 cts |
| Tripoli (3) | Mahboub de 20 piasters | 83.00 cts |
| Uruguay | Peso..... | 103.4 cts |
| Autriche-Hongrie | Florin..... | 40.52 cts |
| Brésil | Milreis..... | 54.61 cts |
| Pays Bas | Florin..... | 40.2 cts |
| Portugal | Milreis..... | 51.8 cts |
| Danemark | Couronne..... | 26.8 cts |
| Empire Allemand | Marc..... | 23.8 cts |
| Norvège | Couronne..... | 26.8 cts |
| Suède | Couronne..... | 26.8 cts |
| Egypte | Livre de 100 piasters..... | \$ 4.94 3/10 |
| Turquie | Piasters..... | 14 cts |
| | Livre de 100 piasters..... | \$ 4.3962 |

(2) Le dollar américain est pratiquement le même que le dollar canadien. En réalité il vaut 1/800 de 1 cent plus. Le dollar américain de 29 199 est légalement de même valeur que le dollar canadien de 29-200.

(3) Le mahboub tripolitain de 20 piasters contient 313.2 grains d'argent pur, mais comme le poids de la pièce est irréalisable, on n'en peut donner une estimation juste. Il vaut environ 83 de la valeur du dollar mexicain d'argent.

NOTRE INDUSTRIE LAITIÈRE

D'après le 12e rapport de la Société d'industrie laitière de la province de Québec pour l'année 1893, cette société compte 1008 membres. L'année dernière il y a eu 23 syndicats de fromageries en fonctionnement, sous la surveillance d'un nombre égal d'inspecteurs.

On aura une idée de l'importance qu'a acquise l'industrie laitière dans notre province quand on saura que, l'année dernière, il y avait en activité 21 beurrieres-fromageries, 189 beurrieres et 1,063 fromageries.

LE PRIX DU FROMAGE

On écrit au "Journal d'agriculture illustré" :

"Les cultivateurs canadiens sont devenus plus agriculteurs. Le cercle agricole de Saint-G. se demande pourquoi, sur les journaux français, le fromage d'Ontario est coté plus haut que le fromage de Québec, quand nous avons obtenu de si beaux résultats à Chicago.

La réponse est difficile à donner, sans mettre en cause les acheteurs de fromage; c'est à eux d'expliquer ce problème. On a déjà dit que la quantité d'excellent fromage dans notre province était fort minime en comparaison du total de la production. Cela était vrai avant l'organisation de nos syndicats de fromageries.

Depuis leur nouvelle organisation, les choses ont bien changé, et leurs rapports sembleraient prouver que leur fromage s'est généralement vendu plus cher que celui des fabriques non syndiquées et généralement aussi bien qu'à Ontario, bien que certains acheteurs admettent avoir fait des transactions ténébreuses, c'est le moins qu'on puisse dire, de nature à ménager la position de certains propriétaires de fabriques non-syndiquées.

Le remède est :

1o.—Dans les syndicats de fabriques, qui sont ainsi mis en mesure de produire un article constamment meilleur et plus uniforme ;

2.—Dans l'adoption du système des ventes par un agent compétent, sur les marchés de Québec ou de Montréal, en vue d'obtenir toute la valeur du fromage.

Souvent, pour ménager on apparence un quart de sou par livre de fromage, les vendeurs perdront au moins le double, faute d'avoir pris les précautions nécessaires pour n'être pas trompés."

LES BOITES DE CONSERVE

Voilà une question qui excite beaucoup d'intérêt en France et qui mérite aussi d'éveiller l'attention des autres pays où existe l'industrie des conserves.

Nous empruntons à un journal de France un étude qui sera sans doute lue avec intérêt par plus d'un industriel.

M. Armand Gautier a présenté récemment, au Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, à propos de la soudure et de l'étamage des boîtes métalliques de conserves alimentaires, un rapport dont il nous paraît utile de faire connaître les conclusions, en ce moment surtout où il est, plus que jamais, question de recourir à la fabrication française pour la fourniture des conserves de viandes destinées à l'armée.

Dès l'année 1879, et conformément à l'avis émis par le Comité consultatif d'hygiène publique de France, une circulaire



TOUJOURS AU

Syndicat de Québec

— COIN DES RUES —

St-Joseph et de la Couronne

(BLOC HUDON)

Bon marché sans précédent.

Un seul prix pour tout le monde.

Un stock toujours complet. Saison des Jobs.

Toujours au Syndicat pour être bien servi.

Au Syndicat pour acheter à moitié prix.

Encore au Syndicat pour être certain d'un prix et certain d'un seul prix.

— VENEZ AU —

Syndicat de Québec

COIN DES RUES

SAINT-JOSEPH ET DE LA COURONNE, ST-ROCH

PROUIN, FRERES & CIE

Epiceries en gros

MANUFACTURIERS DE

VINAIGRE, EPICES, POUDRE A PATE, ETC., ETC.

Seuls propriétaires et manufacturiers de la célèbre Poudre à Pâte "COOK'S DELIGHT," des Teintures en paquet "ECLIPSE DYES" et "ENCORE DYES."

Specialite :

Tabac Canadien en Feuilles et Manufacturé

ministérielle interdisait (art. 1er) aux fabricants de boîtes de conserves alimentaires, de pratiquer des soudures à l'intérieur des boîtes ou de se servir pour la confection des dites boîtes d'autre fer blanc que celui qui a été étamé à l'étain fin.

Cette ordonnance amena des réclamations nombreuses des fabricants de conserves demandant des sursis, des délais, pour l'écoulement des marchandises contenues dans les boîtes suspectes, si bien que, dix ans après, 1889, nous voyons les fabricants de conserves alimentaires continuer à souder leurs boîtes à l'intérieur avec de l'étain plombifère, et demander encore qu'on surseoie aux arrêtés et ordonnances.

Par une circulaire en date du 31 mai 1890, M. Tirard, alors ministre du commerce, avisait les préfets de la nécessité de maintenir les termes des arrêtés relatifs à la matière, ajoutant que si les fabricants de conserves (en particulier les fabricants de boîtes à sardines) voulaient recourir à la soudure intérieure de leurs boîtes, ils devaient être tenus de se servir exclusivement d'étain fin.

Mais c'est ici que le débat engagé entre

l'Administration, défendant la santé publique, et les industriels, défendant leurs intérêts, a tout coup pris une allure inattendue.

Qu'est-ce que l'étain fin? L'étain fin, comme l'or fin, l'argent fin, est un métal non allié, ne contenant que peu ou pas d'impuretés. En fait tous les auteurs classiques ont défini l'étain fin pratique un métal composé d'environ 999 millièmes d'étain, et un millième d'impuretés.

Appliquant les instructions de M. le ministre du commerce et les ordonnances prises par M. le préfet de police, à la suite d'une délibération du Conseil d'hygiène, le laboratoire municipal fit poursuivre les fabricants de conserves dont les boîtes étaient soudées à l'intérieur avec de la soudure plombifère, ou qui n'étaient pas étamées à l'étain fin.

Mais une autre définition de l'étain fin venue du Comité consultatif d'hygiène, s'étant introduite dans les règlements en 1888. Dans un rapport présenté au Comité par M. le docteur Dubrissay, le 1er octobre 1886, on lisait :

Il y a lieu d'interdire l'emploi des feuilles d'étain plombifère pour envelopper les fruits, et d'une manière générale toutes les substances alimentaires,

La PEOPLE'S BANK de Halifax

Fondée en 1864

CAPITAL VERSÉ \$700,000

BUREAU DE DIRECTION

PATRICK O'MULLIN, Président
 JAMES FRASER, Vice-président
 Hon. M. H. RICHEY, CHARLES ARCHIBALD
 W. J. COLEMAN

Bureau principal : Halifax, N. E.

JOHN KNIGHT, caissier

AGENCES

North End, Halifax, N. E. Wolfville, N. E.
 Lunenburg, N. E. Windsor, N. E.
 Canoe, N. E. Shediac, N. B.
 North Sydney, C. B. Port Hood, C. B.
 Edmundston, N. B. Woodstock, N. B.
 Lévis, P. Q. Fraserville, P. Q.

Succursale de Lévis,

JEAN TACHÉ, agent

Succursale de Fraserville,

J. E. GAUDET, agent.

CORRESPONDANTS

Ontario—Ontario Bank,
 Québec—Banque de Québec,
 Terrebonne—Union Bank of Newfoundland,
 St. Jean, N. B.—Bank of New Brunswick,
 New York—Bank of New York,
 Boston—New England Nat. Bank,
 Minneapolis—North Western Nat. Bank,
 London—Union Bank of London
 Paris—Crédit Lyonnais.

AUX

ACHETEURS DE FARINES

en lots ou chars

Demandez mes nouveaux prix, vous y trouverez votre profit.

D. E. Drolet

50 et 52, rue Dalhousie, QUEBEC

GAUVREAU, PELLETIER & CIE

IMPORTATEURS DE

Marchandises Anglaises, Françaises et Américaines

—ooo—

RUE ST-PIERRE, Québec

PLAMONDON & CHASSE

MARCHANDS EN GROS

Viz: Bisuits, Grains de toute sorte, Farines de toutes qualités, en lots, à la satisfaction des clients, Blé, Trèfle, Farines par char, Lard, Saïn doux, Poissons, Mil, Foin pressé, etc.

Coin des rues St-André, Dalhousie et Bell's Lane, Québec

CANADA SUSPENDER Co.

Manufacture de

BRETELLES, ETC.,

31 et 33, rue Saint-au-Matelot, Québec

Demandez nos prix, ou demandez à nos agents voyageurs de vous faire visite

Mentionnez la Semaine Commerciale

A. S. GARNEAU

A.E., LL.B.,

—AVOCAT—

PERCÉ, Gaspé

Les feuilles destinées à cet usage doivent être constituées par de "l'étain fin" c'est-à-dire un alliage "contenant au moins 97% d'étain."

Cette définition nouvelle permet aux fabricants, et en particulier aux fabricants et étumeurs parisiens, de réclamer contre les poursuites intentées contre eux à la suite des saisies faites par le Laboratoire municipal, les intéressés faisant observer que si l'étain est fin lorsqu'il contient 97% de ce métal, ou 970 millièmes, il reste étain fin et par conséquent réglementaire alors même qu'il contiendrait 30% d'impuretés, en particulier 30 millièmes de plomb.

C'est contre cette interprétation du Comité consultatif d'hygiène des mots étain fin, que les chimistes du Conseil d'hygiène et de salubrité de la Seine ont demandé à être entendus par le Comité consultatif pour fixer le sens de ces mots étain fin et faire disparaître une difficulté d'interprétation qui leur paraissait dangereuse dans ses conséquences.

Après les avoir entendus, le Comité consultatif, reconnaissant qu'il résulte des analyses mêmes de M.M. Pouchot et Ogier, chimistes du Comité, que l'étain commercial de Banca contient 995 et 997 millièmes d'étain pur, le Comité consultatif, s'accordant avec les chimistes de notre Conseil entendus, définit l'étain fin commercial celui qui contient 997 millièmes d'étain pur dosé à l'état d'acide métastannique.

Ainsi se trouvait résolue la question embrouillée de l'emploi de l'étain fin et de la soudure exempté de plomb qui doit être exclusivement employée quand on soude les boîtes à l'intérieur.

Mais ici s'est présentée une difficulté nouvelle: qu'est ce qu'une soudure intérieure et une soudure extérieure?

Lorsqu'on fait une boîte de conserve alimentaire, on fabrique d'abord la boîte ouverte en soudant le fond et les bords latéraux, et, après l'avoir remplie de la matière alimentaire à conserver, on applique le couvercle et on le soude à son tour. Cette dernière soudure se fait donc toujours de l'extérieur, mais elle n'est pas toujours extérieure pour cela.

En effet, le couvercle s'applique de deux façons fort différentes. Tantôt ce couvercle est mâle, c'est-à-dire qu'il s'introduit dans la boîte elle-même jusqu'à l'affleurement des bords; tantôt il est femelle, c'est-à-dire qu'il ferme la boîte comme un couvercle ferme une boîte de carton, en l'enveloppant à l'extérieur. Dans le premier cas, après que le couvercle a été introduit, on place sur ses bords une coulée de soudure qui ferme hermétiquement la fente circulaire. Dans le second cas, on agrafe le bord extérieur du couvercle au moyen de machines spéciales, et on rend ensuite la fermeture hermétique avec faible enduit de soudure. Dans ce second cas, la soudure ne peut pénétrer à l'intérieur, elle est vraiment extérieure. Dans le premier cas, la soudure n'est réellement jamais extérieure quo par son mode d'application, en réalité le métal soudant coule entre les bords mâle et femelle de la boîte et pénètre, tout au moins jusqu'à une certaine profondeur, dans l'intérieur de la fente où elle est toujours en contact avec les matières alimentaires. Cette soudure est donc toujours intérieure et doit être faite

suivant les prescriptions ministérielles et les ordonnances précitées, avec de l'étain fin.

Il y a une autre raison encore qui oblige, à elle seule, à interdire les alliages plombifères dans ce mode de soudure à couvercle femelle; c'est que très souvent, entre la boîte et le couvercle qui y pénètre, la fente reste assez béante pour que, durant l'opération du soudage, les bavures et larmes du métal soudant pénètrent à l'intérieur de la boîte où on le rencontre ensuite lors de l'ouverture. Ce métal divisé, pouvant présenter une large surface, est dans les meilleures conditions pour être attaqué par les matières alimentaires acides, grasses, etc., qui restent quelquefois des années à son contact. C'est à cette circonstance, sans doute, qu'il faut attribuer les accidents du reste assez rares, d'empoisonnement aigu par le plomb que l'on a observés chez ceux qui font usage habituel de ces aliments.

Voici, en conséquence, quelles étaient les conclusions du rapport de M. Gauvier:

1o Qu'on doit entendre par les mots étain fin, celui qui contient au moins 997 millièmes d'étain pur, les trois derniers millièmes pouvant être constitués par diverses impuretés;

2o Que le fer blanc employé à la confection des boîtes de conserves alimentaires doit avoir été étamé à l'étain fin;

3o Que l'on doit entendre par soudure extérieure celle qui, de quelque façon qu'elle ait été pratiquée, ne met en aucun point cette soudure en contact avec les matières alimentaires contenues dans les boîtes;

4o Que toute soudure qui n'est pas extérieure, c'est-à-dire qui, par ses bords, ses bavures, les gouttes qu'elle laisse pénétrer à l'intérieur des boîtes, arrive au contact des aliments conservés doit être faite avec de l'étain ne contenant jamais au-delà de 1/1000e de plomb.

Ces mêmes conclusions ont été adoptées par le Conseil d'hygiène dans sa séance du mois de juillet dernier, elles ont en outre été régulièrement publiées et l'observation des prescriptions qu'elles contiennent est devenue, par suite, obligatoire.

LE BLÉ POUR LA RATION DU BÉTAIL.

Nous trouvons dans le *Marché Français* un article qui ne manque pas d'actualité chez nous. Nos lecteurs y trouveront ample matière à réflexion.

L'envilissement du prix du blé, la première des céréales au point de vue de la valeur alimentaire, a engagé un certain nombre de cultivateurs à introduire le froment dans la ration de leurs animaux. Ce nouvel emploi du blé semble devoir se généraliser, malgré la répugnance instinctive de nos paysans à faire consommer par le bétail un aliment jusqu'ici regardé comme uniquement destiné à l'homme.

Déjà nous avons eu à publier quelques articles à ce sujet, il y a de cela plusieurs mois; nos lecteurs se rappelleront notamment ce que nous disions à propos de l'emploi du pain de froment dans l'alimentation des chevaux, lors de la dernière diète de fourrage.

Un agriculteur de la Drôme, M. Blanc, a adressé à ce sujet, à M. Grandeau, une lettre dont voici les principaux passages :
 "Malgré les droits protecteurs, le blé est à 17 fr. les 100 kilos. C'est un fait. — Il n'y a pas à aller contre, c'est brutal — mais c'est ça ! Ce que vous nous demandons ici, c'est quel serait le meilleur parti à tirer de ce blé ? Qu'en faire ? Quand on parle à nos paysans dauphinois de faire manger de ce blé qui se vend si mal, au bétail et à la volaille, ils croient entendre parler des fous, et cependant le bétail est cher, la volaille se vend aisément et à des prix élevés ; quant aux pores, ils sont hors de prix par ici, puisque les porcelets qui se vendent ordinairement de 10 à 20 fr., porcelets nés ce printemps, valent actuellement 35 fr. la pièce. Faut-il donner le blé en grain ? ou sous forme de farine ? Cru ou cuit ? en bouillie de gruau ?

"Vous nous rendriez un grand service si vous vouliez bien traiter le sujet avec votre compétence reconnue de tous. — Je le répète, le lait, le beurre, le fromage se vendent très cher. Les veaux sont envoyés à hauts prix. La volaille de toute espèce est recherchée par des ramasseurs (dits ici coquetiers) qui expédient à Vienne, à Sainte-Etienne, à Lyon, à Grenoble, et malgré cela, il est difficile d'amener nos paysans à donner plus d'importance à la basse-cour. Ils ne pensent qu'au blé."

Sur le côté technique et économique de la question, il ne saurait y avoir de doute ; le blé à 17 fr les 100 kilos, à 19 fr. même, prix moyen actuel en France, est un aliment beaucoup meilleur marché que l'avoine à 19.32 (cours moyen actuel de l'avoine, et que le maïs à 17 fr. Il y a longtemps déjà que le pain de blé est employé dans le nord de l'Europe et dans certaines régions de la Suisse, comme succédant dans l'alimentation du cheval. Si des raisons d'un ordre étranger à la question économique éloignaient les cultivateurs de l'introduction régulière du blé dans la nutrition des animaux domestiques, — le chien, qui est l'ami de l'homme, faisait exception, — ce n'est point un motif de négliger l'étude de cette substitution à un moment surtout où le prix de ce céréale justifierait à lui seul les recherches d'une utilisation avantageuse.

"Pour répondre aux questions posées dans la lettre qu'on vient de lire, dit M. Grandeau, je ne puis mieux faire, je crois, que de comparer, sous le double rapport de leur composition et de la valeur de l'unité des éléments nutritifs qu'elles renferment, nos quatre grandes céréales : blé, seigle, avoine et orge, en y joignant le maïs qu'une production indigène insuffisante nous oblige à demander à l'étranger.

On sait que les principes nutritifs qui constituent les céréales forment trois groupes principaux : 1o les matières azotées ; 2o l'amidon ; 3o la matière grasse. La valeur argent de ces trois groupes de substance est très différente ; les aliments riches en matières azotées étant, en général, d'un prix beaucoup plus élevé que les autres, c'est le taux de matières azotées (albumine, gluten, etc.) qui peut le mieux se servir à déterminer la valeur vénale relative des fourrages. L'expérience a montré, en outre, que le coefficient d'utilisation des principes immédiats des denrées alimentaires varie notablement, parfois,



BANDE COLUMBUS patentée. Ce système est approuvé et reconnu, sa supériorité est indiscutable.

AVIS à ceux qui veulent renouveler leur billard. On achète des tables d'occasion.

TELEPHONE 6057

E. LETHIER & CO.

Manufacture de

Billards

ET D'ACCESSOIRES

— 000 —

AUSSI — Tables d'occasion à prix réduits et jeux de quilles et boules. Les réparations seront exécutées avec le plus grand soin.

La Compagnie vient de faire l'acquisition de la célèbre

E. L. ETHIER & CIE,

88 rue St-Denis, Montréal

CHEMIN DE FER DE
QUEBEC ET LAC ST-JEAN

LA NOUVELLE ROUTE QUI CONDUIT AU CELEBRE SAGUENAY

— ET LA —

SEULE VOIE FERRÉE qui mène droit aux délectables campagnes et aux magnifiques endroits de pêche qui se trouvent au nord de Québec, au lac Saint-Jean et à Chicoutimi à travers la chaîne des

ADIRONDACKS DU CANADA

Les trains se raccordent à Chicoutimi avec les bateaux à vapeur du Saguenay qui arrêtent à

TADOUSSAC, CACOUNA, LA MALBAIE, ET QUEBEC

C'est un voyage circulaire sans rival en Amérique, avec tout un système d'hôtels confortables et luxueux, qui s'accomplit dans la grande forêt, à travers les montagnes, sur le parcours de rivières et de lacs, descendant le majestueux Saguenay, de jour et revenant à Québec, en touchant à toutes les belles stations balnéaires du bas du fleuve Saint-Laurent.

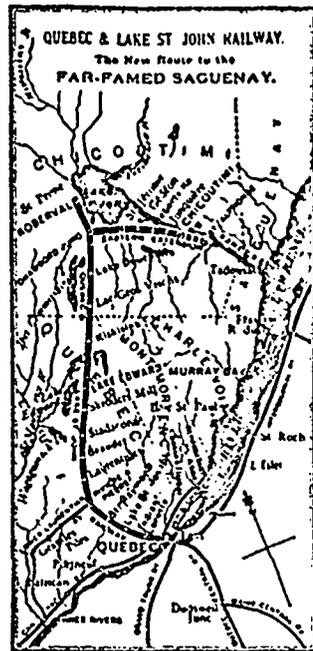
L'Hôtel Roberval, au lac Saint-Jean, offre des appartements de première classe pour 300 touristes, l'hôtel de l'île à la Grande Décharge du lac Saint-Jean, l'endroit par excellence de la pêche à la ommanche, est un succursale de l'hôtel.

S'adresser à tous les principaux vendeurs de billets de voyage dans toutes les principales villes.

On distribue gratuitement sur demande un magnifique guide illustré.

ALEX. HARDY, Agent général du fret et des voyageurs, à Québec

J. G. SCOTT, Secrétaire et gérant.



J. A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES-EDITEURS

Importateurs de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Allemagne, de Belgique et d'Italie

Nous vendons à des prix réduits. Il suffit de nous faire une visite à l'un ou à l'autre de nos magasins pour être convaincu que nous vendons à meilleur marché que n'importe quelle autre maison.

Desrosiers & Plamondon

PEINTRES-DECORATEURS

Décoration de maisons, pose de papiers-tentures, enseignes, peintures à l'eau, etc.

Spécialité des boiseries en chêne, etc. Derniers goûts et plus bas prix.

No. 317, RUE SAINT-PAUL, QUEBEC

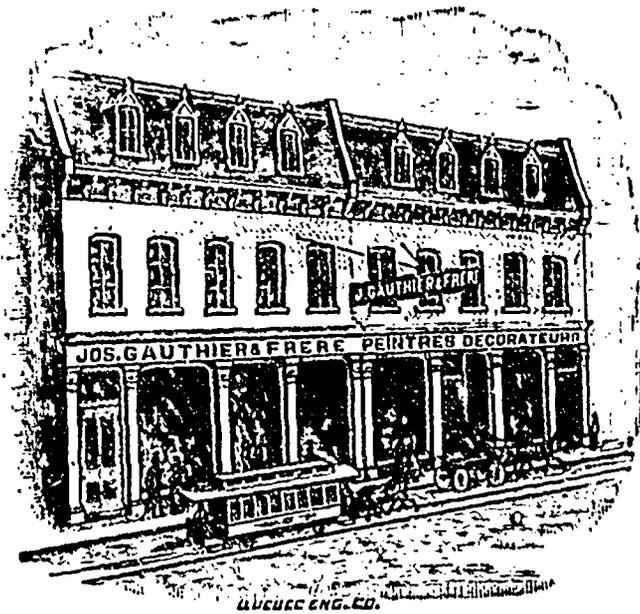
J. - B. ROBITAILLE

Manufacturier de Chaussures

59 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

QUEBEC

Ouvrage fait à la main seulement.



JOS. GAUTHIER & FRERE
Peintres-Decorateurs
290, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC

Marchands de PAPIERS TENTURES (tapisseries), PEINTURES, HUILES, VERNIS, Etc., Etc.

Grand assortiment de VERRES COLORIÉS de toutes nuances et dessins pour églises et résidences privées.

O. PICARD.

A. PICARD.

O. PICARD & FILS

**PLOMBIERS, GAZIERS,
 FERBLANTIERS, ETC.**

Poseurs d'Appareils de chauffage

A air chaud, à eau chaude
 et à la vapeur

*Pose d'Appareils Electriques
 les plus perfectionnés et
 les plus modernes*

INSTALLATION DE
SONNETTES ELECTRIQUES

— 199 —

RUE SAINT-JEAN
 QUEBEC.

BLOC RICHELIEU : NOS. 51, 53, 55 ET 57 RUE DALHOUSIE

et Nos 13 et 15 rue des Sœurs

JOS. HAMEL & CIE

Importateurs en gros de

Marchandises Françaises,

Anglaises, Américaines

et allemandes

QUEBEC.

(MAISON DE CONFIANCE) fondée en 1875

E. Roumilhac
 IMPORTATEUR
 17-19, rue St-Jean, Québec

VINS DE BORDEAUX
 ET DE BOURGOGNE,
 CONSERVES ALIMENTAIRES,
 DENRÉES COLONIALES.

Seul représentant à Québec des maisons

Guillaume Malifaud, St-Même Cognac,
 Eaux-de-vie fines de Cognac,
 A. Bosc & Cie, Bordeaux,
 Huile d'olive doublement clarifiée.

d'un fourrage à un autre ; pour cette raison, il convient, dans le calcul de la valeur d'un aliment, de prendre pour point de départ, non pas la richesse absolue en albumine, amidon et matières grasses, mais bien la quantité de substances digestibles qu'il renferme. Enfin l'expérience nous a encore appris que l'unité de matières grasses digestibles équivaut, dans la pratique, à deux fois et demi le même poids d'amidon ou féculé. En partant de ces trois faits, valeur maxima de la matière azotée, digestibilité variable et équivalence de la matière grasse à deux fois et demi son poids d'amidon ou féculé, on calcule aisément la valeur argent d'un aliment comparé à un ou plusieurs autres.

D'après le cours moyen du blé, à 19 fr. 18, le kilogr. de matière azotée se vend ou s'achète 1 fr. 13 ; à 17 fr. sa valeur baisse à 0 fr. 89. Le même calcul appliqué aux quatre autres céréales, conduit à assigner au kilogramme de matière azotée les valeurs déterminantes suivantes :

| Nature et prix des céréales | Prix du kilogr. de matière azotée digestible |
|-----------------------------|--|
| fr. c. | fr. c. |
| Avoine à 19.39 les 100 kil. | 1 57 |
| Orge à 15.38 — | 1 19 |
| Maïs à 17.00 — | 1 15 |
| Blé à 19.18 — | 1 07 |
| Blé à 17.00 — | 0 89 |
| Seigle à 12.79 — | 0 61 |

A part le seigle, c'est donc le blé qui, dans les conditions actuelles du marché, fournit, au plus bas prix, le kilogr. de matière azotée.

Pour faciliter aux cultivateurs le calcul des économies que peut leur procurer la substitution, en proportions variables d'après les ressources en céréales dont ils disposent et d'après les exigences des divers animaux de leur exploitation, volailles, bétail, porcs, etc., je crois utile de leur indiquer les poids de chacune des céréales qui s'équivalent au point de vue de leur valeur alimentaire, c'est-à-dire le nombre de kilogr. de chacune d'elle pouvant se remplacer dans la ration de animaux d'après leur teneur en matière azotée.

100 kilogr. de blé peuvent être substitués à

| | |
|---------------------------------|-------|
| 118 kilogr. de seigle valant... | 15 09 |
| 131 — d'avoine — | 25 40 |
| 136 — de maïs — | 24 80 |
| 152 — d'orge — | 23 40 |

Or, 100 kilogr. de blé ne coûtant que 19 fr. en moyenne et 17 fr. seulement dans la Drôme, d'après M. Blanc, l'économie de la substitution pourra donc varier de 5 à 8 fr. par 100 kilogr. de blé remplaçant les quantités correspondantes en valeur nutritive des autres céréales.

J'estime, avec M. Blanc, que le développement de la basse-cour ne saurait être trop recommandé comme source de profits beaucoup trop négligée dans les exploitations rurales, dans les petites surtout.

Quant au mode d'emploi du blé, cuisson, pain, etc., il peut varier sans aucun inconvénient de l'un à l'autre suivant les conditions reconnues pratiquement les meilleurs pour l'alimentation des animaux avec les autres céréales."

A lire : Annonce de Dussault & Barry, fabricants de cigares.

LES POMMES DE TERRE

EN HAUSSE AUX ETATS-UNIS

Le *Journal Commercial* de New York écrit : " La sécheresse aride accompagnée par des vents excessivement chauds qui dure depuis plusieurs semaines, cause non seulement une hausse considérable des prix du maïs, mais elle renchérit aussi le produit le plus nécessaire pour la population pauvre : les pommes de terre.

" Les cours des pommes de terre en gros, par grandes parties, sont montés de 1.50 à 2.75 dollars par baril. Les détenteurs sont d'avis que les cours augmentent davantage pendant le mois d'octobre où l'on commence à faire des apports en marchandise nouvelle et où les prix retombent à leur niveau normal ; on s'attend à ce que, jusque là, les prix augmentent encore de 50 à 75 le m. (2.25 à 3.75) par baril. Les dommages causés à cette plante par la chaleur aux États-Unis sont très considérables et les évaluations officielles du rendement prochain sont de 30 à 35% au-dessous de celles de l'année dernière. Le mois de juillet dénote une diminution de 18%, et le temps pendant le mois d'août est resté constamment défavorable, si bien qu'on peut s'attendre à une nouvelle diminution du rendement. Celui qui pourrait expédier des pommes de terre immédiatement sur l'Amérique aurait des chances de réaliser de gros bénéfices, mais il faut dire aussi que la mauvaise récolte de ces tubercules en Amérique ne sera pas sans influencer quelque peu sur le prix des céréales."

AVIS AUX MARINS

Les lumières d'alignement sur le côté sud de la gorge de Tracadie Nord, *North Tracadie Gully*, au large de la côte nord-est du Nouveau-Brunswick, dans le golfe Saint-Laurent, posées tel que décrit dans la partie II de l'avis No. 32 de 1893 aux marins, ayant été trouvées inefficaces par suite des changements survenus dans la barre, la lumière de froist a été supprimée, mais celle d'en arrière ou la principale est restée sur la côte comme lanterne.

Deux nouvelles lumières d'alignement pour guider les navires sur la barre et dans le meilleur chenal en dehors de la gorge, ont été installées sur le côté nord de la gorge. Elles fonctionnent depuis le 29 août, et sont fixées sur l'étroite grève couverte d'herbes qui existe au point de l'embouchure de la gorge sur le golfe.

La lumière de devant est fixe et blanche; elle consiste en une lanterne fixée à un mât, au pied duquel se trouve un petit apponté peinturé de blanc. La lanterne est à vingt pieds du sol. La lumière paraît à vingt-cinq pieds au-dessus de la ligne de la marée haute et devrait être visible à six milles de là. Position : latitude nord, 47° 33' 15" ; longitude ouest, 64° 51' 30".

La lumière d'arrière est à 55 pieds nord-nord-ouest (46° nord, 30° ouest exactement) de la lumière de devant. C'est aussi une lanterne fixe et blanche, projetée d'une lanterne fixée à un mât, au pied duquel est construit un apponté peinturé de blanc. Sa hauteur est de 30 pieds du sol. Elle brille à 35 pieds au-dessus de la ligne de la marée haute et devrait pouvoir être vue à une distance de sept milles.

CHAMPAGNE DUC DE MONTEBELLO



A. P. LAURENT & CIE, AGENTS
80 ET 88, RUE SAINT-PIERRE, QUEBEC

F. GOURDEAU & FRERE

Tanneurs et Corroyeurs

MARCHANDS DE

Cuir, Findings et Peaux, Importateurs de cuirs français, anglais et américains
Exportateurs de cuirs domestiques.
Manufacturiers de Chèvre Dongola, Chèvre à l'huile.

302, RUE ST-VALIER

QUEBEC

James Perry

Manufacturier

D'AMEUBLEMENTS de salon et de chambre à coucher, salles à dîner, et de réception. Literie. REPARATIONS de meubles, Matelas refaits, Tapis cousus et posés, vieux tapis réparés.

FABRIQUE

68 RUE ST-VALIER, QUEBEC

Jobin & Nadeau

MARCHANDS DE

BOIS DE CONSTRUCTION

— ENCOIGNEUR DES —

Rues Colomb et Voltigeurs

St-Roch

Assortiment complet de tous les bois de charpente et de menuiserie du marché. Bois choisis Conditions libérales.

NAP. MATTE

Comptable, auditeur et liquidateur

Bureau : Bâtisse de la Banque Nationale

No. 75 Rue St-Pierre, Québec

Spécialité :

REGLEMENT DE FAILLITES

HOTEL CLARENDON

STYLE EUROPEEN

517 a 527 rue Tremont
BOSTON

E. N. Tessier - propriétaire

Les chars allant à l'Est et à l'Ouest
passent à la porte**GEO. TANGUAY**

MARCHAND DE

Farines, Grain, Lard, Poisson,
Huile, etc.

QUEBEC

Rues St-Paul, Bell et Leadenhall
BASSE-VILLE.**TAILLEUR A LA MODE DE
BOSTON**

44, rue du Palais, Haute-ville

QUEBEC

Assortiment complet de tweeds, pantalons,
Pantalons confectionnés sur commande dans
le style américain pour \$3.50 seulement.
Redingotes, vestons, gilets et pantalons, répis-
rés, nettoyés, pressés et remis à neuf
Main-d'œuvre de première classe.

JOHN SAUVIAT, Junior.

Avis aux DamesMADAME E. L. ETHIER, propriétaire de
L'Académie de coupe de robes
82 rue St Denis, Montréalannonce qu'elle ouvrira une succursale dans
notre ville. Elle est à faire les préparatifs et son
école sera ouverte pour le 10 septembre prochain.
Elle prie celles qui désirent apprendre la coupe,
de ne pas s'engager aux personnes qui ont des
préférences systèmes français.Nous sommes en position de donner toutes les
garanties voulues. Fondé depuis 1891, nous
avons plusieurs milliers d'élèves qui sont prêts
à certifier que notre mode de coupe est le meilleur.
De plus, notre nouveau **CORSAGE SANS
COUTURES** est une merveille du XIX^e siècle.
Le Professeur J. B. PYRRY, qui est l'inventeur,
est à l'Académie de Madame Ethier depuis deux
mois et doit retourner à Paris dans une quin-
zaine. Il a travaillé plus de 15 ans à perfection-
ner ce système, et aujourd'hui il a droit d'être
fier, car son travail a été couronné d'un succès
sans précédent.

Bien respectueusement,

DAME E. L. ETHIER.

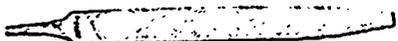
ON DEMANDE DES AGENTS

Les personnes qui ont des magasins ou un
local convenable pour l'installation d'une école,
nous obligeront, en nous donnant la description
et le loyer.

Dame L. E. ETHIER.

LIMES ET RAPES "BEAVER"

(Marque garantie)



Fabriqués par la

"BEAVER FILE WORKS Co."

(Fabrique de limes "Castor")

Lévis, Québec

Demandez le catalogue de nos prix.

Les deux lumières devraient être vues
en temps clair entre S. O. par N. et N.
N. E.Les navires entrant dans la gorge doi-
vent prendre les deux lumières en ligne et
faire N. N. O. jusque près de la troisième
bouée rouge, ou jusqu'à ce que la tour du
principal phare sur le côté sud de la gorge
soit O. S. O. alors ils doivent mettre le
cap sur cette lumière et, après l'avoir
passée, en le laissant à babord, ils se
trouvent dans le chenal principal, en de-
dans de la batture du sud et hors de dan-
ger. Cet avis amende les cartes No. 1715
et 2516 de l'amirauté, et la liste des phares
et signaux de brume du Canada Nos. 463
et 464.

No. 32

Le gouvernement de Terre-Neuve vient
de donner avis que l'appareil d'optique
du phare de l'île du Havre de Grâce,
dans la baie de la Conception, a été
remplacé par un appareil Trotter-Lind-
berg de 4e ordre, et que présentement il
fonctionne. Position : latitude nord, 47°
12' 45"; longitude-ouest, 53° 08' 11".
L'appareil fonctionne au moyen de la cha-
leur de la lampe et exhibe des couleurs
rouge et blanche qui alternent avec rapi-
dité. Normalement, il fait sept révolu-
tions à la minute, et produit quatre jets
de lumière à chaque révolution. Il n'y a
pas eu de changements dans la maison
carrée en bois, du centre de laquelle s'é-
leve la lanterne et dont le corps est pein-
turé de blanc et le toit de rouge.

AVIS No. 33

La lumière temporaire sur mât utilisé
comme lumière d'alignement d'arrière à la
pointe Mullins, dans le havre Wallace,
détroit de Northumberland, sur la côte de
la Nouvelle-Ecosse, a été remplacée par un
phare avec tourelle et maison pour le gar-
dien. Ce changement a eu lieu le 25 août
1894.La lumière est fixe, catoptrique,
elle est à 82 pieds au-dessus de la ligne
de la marée haute et devrait être visible
à 8 milles de distance dans l'espace d'un
petit arc de chaque côté de la ligne des
lumières.La maison est une bâtisse rectangu-
laire avec une tour carrée émergeant du
milieu de la toiture, et surmontée d'une
lanterne de forme carrée. Le tout est
construit en bois et peinturé de blanc.
Seul le toit n'est pas peinturé. La hau-
teur d : la bâtisse de la base à la lanterne
est de 48 pieds.La bâtisse est située à 1473 pieds N.-O.
3/4 O (N. 76° O. exactement) de la lumière
de devant, et les deux lumières ensemble
forment une ligne qui conduit les navires
à travers la barre à l'entrée du havre
Wallace, et dans le chenal tout près de la
Pointe Mullins.Cet avis amende les cartes Nos. 1651,
2034, 2676 et 2903 de l'Amirauté, et la
liste des phares et signaux de brume du
Canada No. 340.

No. 34

Depuis le 15 septembre courant, un
phare et un sifflet d'alarme fonctionnent
à l'extrémité nord-est du cap Saumon,
connu dans la localité sous le nom de
Pointe de Roches, dans le fleuve Saint
Laurent, au-dessous de Québec, dans le
comté de Charlevoix. Position, latitude
nord 46° 20'00"; longitude ouest, 69°
54' 08".La bâtisse du sifflet d'alarme se dresse
le long de la face du cap qui émerge
presque perpendiculairement de l'eau en
cet endroit à une hauteur de 33 pieds.La bâtisse du phare est située immé-
diatement en arrière ou au nord-ouest de
celle du sifflet d'alarme, et se trouve en
partie cachée par celle-ci; c'est un phare
et un logement tout ensemble; la tour
carrée est érigée au milieu de la façade
sud-est de la maison. Les murs de la
bâtisse sont blancs. Le toit n'est pas
peinturé. La lanterne de fer de la tour
est peinte de rouge. La hauteur de
la bâtisse à partir de la base jusqu'à la
lanterne inclusivement est de 46 pieds.La lumière est tournante et blanche;
elle produit des éclats à des intervalles
de 15 secondes à compter de leur maxi-
mum d'intensité. La lumière est à 77
pieds au-dessus de la ligne de la marée
haute et doit être visible à 14 milles de
tous les points du fleuve, entre S. S. O.
1/2 O. par O. jusqu'à N.-E. par E. au-dessus
d'un arc de 210°.Le sifflet d'alarme consiste en un porte-
voix mù par la vapeur et l'air comprimé,
qui se fait entendre durant 8 secondes,
avec des intervalles de 22 secondes entre
chacun, ou à chaque demie minute.La maison du sifflet d'alarme est une
bâtisse carrée en bois, peinturée de blanc;
le toit n'est pas peinturé; elle est située
immédiatement au sud est du phare; les
porte-voix pointent le sud-est, et sont à
une hauteur de 46 pieds au-dessus de la
ligne de la marée haute. Les machines
sont en double; advenant le cas que l'une
d'elles ne fonctionnerait pas, l'autre la
remplacera.Cet avis modifie les cartes No. 313,
314 et 2516 de l'amirauté, et doit être
entré au registre des phares et signaux
d'alarme du Canada sous le No. 611.**DUSSAULT & BARRY**

QUEBEC

**AUX AMATEURS de BONS
CIGARES****DEMANDEZ** toujours nos marques, quand
vous aurez besoin de bons cigares, et pour
le prix que vous voudrez payer nous défions
toute concurrence pour la qualité et le fini de
nos marchandises.LA NUEVA, PRIMERO et GOLD CROWN
se détaillent à 10 cts.GOLD STAR, WAS COLUMBUS et LA DELI-
CIA se détaillent à 5 cts.Ces premières marques sont manufacturées
par nous seulement et font les délices des con-
naisseurs.

Manufacture : 197 rue Richelieu

BERRA 350 RUE ST-JEAN, avec B. Houde
& Cie. fabricants de tabac, Québec.

LE

"Marché Français"Journal quotidien Commercial, Agricole
et Maritime

6, place du Louvre, Paris

Indépendamment de sa spécialité pour les
céréaliers et farines, qui en fait un journal unique
dans cette partie, le *Marché français* renseigne
sur les sucres, huiles, pétroles, vins, alcools,
viandes, bestiaux, café, riz, laines, cotons, fé-
cules, pommes de terre, fourrages, légumes secs
et tous autres produits.

Sept numéros par semaine

On s'abonne aussi à 1, 2 ou 3 numéros au choix.

UN PEU DE TOUT

Dans les cantons de l'Est, les producteurs de tabacs ont adopté le mode suivant pour raffiner leur tabac. Ils l'enferment à coups de masse dans des trous de carrière percés, dans des buches de bois, et l'y laissent séjourner aussi longtemps que possible, pour qu'il s'y imprègne de l'esence et de l'arôme du bois. Les buches fendues à coups de hache laissent échapper les lingots de tabac pressé, qui est alors livré au hachoir, où il est tranché en minces filaments. Ce tabac est, dit-on, délicieux.

Sait-on que la loi anglaise punit la reproduction de timbres-poste, même dans les journaux illustrés ? Le *Million*, qui publiait depuis plusieurs semaines une série d'articles de M. Harold Frédéric sous ce titre : *Notre Album de timbres*, et qui avait donné dans son dernier numéro le fac-similé d'un timbre d'un penny (variété rouge), vient d'être saisi par ordre des autorités de l'Inland Revenue, qui se sont également emparées de la plaque gravée, laquelle gît maintenant sur la paille humide, dans les cachots de Somerset House.

Les savants mettent décidément leur nez partout.

Non contents d'être arrivés à voir, grâce à des appareils et des mécanismes compliqués, ce qui se passait dans notre estomac, voici qu'ils ont trouvé le moyen de photographier l'intérieur de la vessie d'un homme vivant.

Pour cela, ils n'ont eu qu'à fixer les images que leur fournissait le cystoscope, grâce à un jeu de miroirs disposés à l'extrémité d'un long tube, l'intérieur de la vessie se trouvant éclairé par une minuscule lampe à incandescence.

C'est ce qu'on peut appeler, littéralement, prendre la vessie pour une lanterne.

La plus riche des Anglaises, Mme Lyne Stephens, qui fut jadis la plus gracieuse des danseuses, sous le nom de Mlle Duvornay, vient de mourir en une de ses résidences, Lynford hall, comté de Norfolk. La vente aux enchères de quelques-uns de ses effets, qui aura lieu prochainement ne manquera pas d'attirer les curieux.

Elle possédait une collection hors pair de tapisseries historiques, d'émaux, de vieux chaises, et surtout de Sèvres anciens et modernes. Catholique fervente, ce fut elle qui dota la ville de Cambridge d'une cathédrale romaine, dont la construction lui revient à trois millions et demi de francs ; plus récemment, une congrégation bénéficiera encore de sa générosité.

On évalue à un demi-million de francs le seul revenu des immeubles construits sur son domaine de Rochampton, qui a 700 acres de superficie.

Le télégraphe a annoncé que l'empereur d'Allemagne avait mis à la mode, à la cour prussienne, une nouvelle boisson rafraîchissante que les officiers du régiment anglais des dragons de la reine lui ont fait connaître. On prend trois bouteilles de vin rouge presque glacé ; on y suspend un concombre frais, pelé ; lorsque le concombre est bien imprégné, on exprime son jus dans le vin et on ajoute trois petits verres de marasquin. Le mélange ne doit pas être sucré. Cela l'appelle en allemand *cine Gurkenboule*.

TÉLÉPHONE 122.

P. O. Boite 621

REID, CRAIG & CIE.

Manufacturiers de Feutre à lambris goudronné et Feutre à tapis, Carton de pulpe, Papier à imprimer et à envelopper, Sacs de papier ; Commerçants de vieux métal, Etoupe, Brai, Goudron, Rosine, etc.

Engins, Bouilloires, Machineries de seconde main, à bon marché

Moulins à Lorette et au Pont-Rouge, P. Q.

QUEBEC.

COMPAGNIE CHINIC

MARCHANDS-QUINCAILLERS

— ET —

Fabricants de clous et de moulages

QUEBEC

SPECIALITE DE MATERIEL ET

D'ARTICLES DE BEURRERIES ET FROMAGERIES

LE TOUT AU PRIX DE FABRIQUE

Agents pour le sel à beurre de Ashton et de Higgins,

Présure et couleur à beurre de haute marque

Bois à boîtes et tinettes

et généralement tous les articles quelconques nécessaires à la fabrication des beurres et des fromages.

BOISVERT & ROBERGE

AGENTS MANUFACTURIERS

23, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE, QUEBEC

Représentant J. W. Kilgour & Co., manufacturiers de meubles, Beauharnois, P. Q.,

Arrangements spéciaux faits avec une grande fabrique de chaises du Canada. Certaines variétés de chaises et de meubles en vente à 10 pour cent meilleur marché qu'auparavant.

Nous invitons les marchands de la ville et de la campagne à lire notre annonce et à s'en rappeler à l'occasion.

BOISVERT & ROBERGE.

EAU ST-LEON

Un autre témoignage important

St Leon Springs, P. Q., 15 août 1894.

J'ai retiré grand profit de l'usage de l'eau Saint-Léon pour maladie des reins et rhumatisme. Je suis arrivé à St Léon incapable de marcher sans l'aide de béquilles, et encore avec difficulté. Après quatre semaines de séjour aux eaux pendant lesquelles je pris dix-huit bains et but de cette eau merveilleuse, je partis guéri, capable de marcher sans aide et au tout autre homme.

JOHN H. MORSE,
Haverhill, N. H.:Cornell University,
I. S. 16.

Dépôt de l'Eau Minérale Saint-Léon

Vis-à-vis le palais du cardinal

Rue Port-Dauphin

A. BLAIS, SEUL AGENT POUR QUEBEC

QUÉBEC, 21 SEPTEMBRE 1894

LA SEMAINE COMMERCIALE

Nous devons à l'obligeance de M. Geo Demers, courtier à la Basse Ville, la communication de la dernière circulaire de Hubbard Price & Co de New-York, une feuille très renseignée. Nous lui empruntons sa dernière revue de la semaine

New-York, sept. 1894.

« Depuis dix huit mois, le marché aux stocks a été presque entièrement à la merci des spéculations sur l'issue de la législation de Washington. Maintenant que le "tariff bill" est devenu loi, et qu'il a donné le signal d'une hausse générale sur tous les stocks, il ne reste plus aucune cause législative en perspective immédiate pour affecter le marché comme il l'a été depuis dix-huit mois. Il est vrai qu'on craint, pour la prochaine session du Congrès, l'introduction d'un projet de loi affectant le tarif des sucres au détriment des intérêts de "l'American Sugar Refining Company." Il peut se faire aussi qu'il se présente d'autres mesures affectant certains stocks en particulier, mais il ne reste plus de questions à discuter affectant l'ensemble des affaires du pays. La conséquence est que le mouvement des prix n'est plus uniforme. Le public commence à discriminer entre les différents stocks et à envisager chacun suivant son mérite respectif. . . . Tous ceux qui suivent de près le commerce de nouveautés, pour un, peuvent constater à quel point ce commerce s'est amélioré. Une autre particularité encourageante se trouve dans les comptes des profits des chemins de fer, qui soutiennent avantageusement la comparaison avec les chiffres de l'an dernier, à même époque. L'accroissement soutenu des recettes de douanes est un autre important facteur de la situation, et enfin la faiblesse du change sterling n'a pas seulement mis fin aux envois d'or à l'étranger, mais porte les banquiers à croire qu'avant longtemps nous importerons l'or. Il est bien vrai qu'avec une augmentation d'importation de marchandises, toutes les probabilités indiquent que la balance du commerce ne continuera pas à nous être favorable; mais toutes ces théories de mouvement de l'or déterminé par la balance du commerce ne tiennent pas toujours devant les faits. L'Angleterre a la balance du commerce contre elle d'une année à l'autre, cependant d'année en année elle continue à gagner de l'or. La balance du commerce a beau être contre elle, elle n'en est pas moins la plus grande créancière des nations du monde. Les circonstances sont diamétralement différentes dans notre cas. A la longue, la

balance de commerce est en notre faveur, mais nous avons été une nation endettée à raison des énormes placements de capitaux étrangers effectués chez nous. Depuis la faillite Baring, ces placements ont été en diminuant, au point qu'aujourd'hui la somme de nos valeurs détenues à l'étranger est insignifiante comparée à ce qu'elle était il y a quatre ou cinq ans. Cette liquidation tire à sa fin, cependant. Le grand cauchemar du capital étranger, c'est-à-dire nos énormes achats annuels d'argent, a disparu. La perspective des affaires s'est graduellement améliorée. L'étranger recommence à rechercher nos valeurs. Jusqu'ici leurs achats n'ont pas été énormes, mais tout de même ils forment un volume suffisant pour stabiliser matériellement le cours sterling. . . .

LA SEMAINE A QUÉBEC

Québec, 21 sept. 1894.

Enfin, nous avons le plaisir de constater un réveil à peu près général dans le monde des affaires.

La semaine dernière a été très active dans la plupart des genres de commerce, à la Basse-Ville, dans les grands établissements de St-Roch, comme dans les maisons de détail de la Haute-Ville et du faubourg St-Jean.

L'Exposition a été, naturellement, la grande cause de cette reprise d'activité, à la grande satisfaction, et aussi à la surprise de bien du monde. En effet, avant l'Exposition, plus d'un marchand de gros nous disait en hochant la tête: "Certes oui, nous attendons du monde, mais tout ira à l'Exposition, et ce sera autant d'argent que nous ne toucherons pas."

L'événement a prouvé le contraire. Dans la plupart des établissements de gros à la Basse-Ville, on nous informe que les ventes ont été excellentes et les rentrées beaucoup plus abondantes que dans le mois précédent. A St-Roch, chez Piquet, chez Laliberté et partout ailleurs, il s'est fait énormément d'affaires. Il en a été de même un peu par toute la ville; il est peu de négociants et de boutiquiers qui n'aient vu beaucoup de monde pendant l'Exposition, grâce aux affriolantes réclames du *Journal de l'Exposition*, une vivante petite feuille publiée sur les lieux à plus de 15,000 exemplaires, et qui tous les jours indiquait aux visiteurs où aller pour faire leurs emplettes.

Un mot de statistique illustrera mieux l'effet de l'Exposition sur les affaires. Il a été distribué 9,283 admissions; atitudes aux exposants et aux invités, et l'on a recueilli aux tourniquets 45,000 billets vendus. Cela représente plus de 50,000 visiteurs, dont la plupart venaient de province.

Il n'est pas de tableau sans ombre. On nous signale une malaise dans l'industrie

du cuir, la plus importante de la ville. Espérons que ce ne sera que passager.

Le marché anglais pour produits de la ferme

Nous extrayons de la dernière circulaire reçue par M. Oct. Jacques, négociant à la Basse-Ville:

Liverpool, 4 septembre 1894.

Marché ferme pour fromage, beurre ferme aussi, mais pas encore de hausse.

Dernières cotations ici:

| | |
|---------------------------|-----------|
| Fromage frais d'août. . . | 50/ à 51/ |
| " juin et juillet. . . | 48/ 49/ |
| État de New-York . . . | 47/ 49/ |
| Beurre crémier choix . . | 95/ 97/ |
| Danois. | 100/ 108/ |
| Pays d'Irlande. | 7/6 |
| " Continent. | 5/6 à 7/ |
| " Canada. | 6/6 à 7/ |

Pharmacie

La récolte du Baume du Canada se fait lentement, et le prix est très ferme. Le Baume de Copahu est en légère demande.

Le Tolu est très tranquille.

La nouvelle récolte du Cascara Sagrada se vend à bas prix.

L'Ergot est très bas et sera ainsi jusqu'à la nouvelle récolte.

La Camomille de Belgique est offerte à un prix favorable.

Le Houblon est bas dans le moment, cela est dû à la grande quantité que les emqueteurs ont en main.

Toutes les qualités de Séné sont en bonne demande et les prix offerts sont bons.

Il y a accumulation des Feuilles de Buchu et les prix baissent.

Les Huiles de Castor sont tranquilles et il n'y a aucune apparence qu'elles rouleront bientôt.

L'Huile de Foie de Morue de Terre-neuve se vend bien, celle de Norvege est très ferme, et on demande des prix élevés, ce qui indique qu'il n'y en a pas beaucoup en stock.

Les prix des Poivres blanc et noir avancent.

Le Safran baisse tranquillement, et ceux qui en ont beaucoup préfèrent le garder.

La petite récolte de graines de Canarie a fait monter les prix.

La graine d'Auis du Chili est très basse.

Il y a amélioration dans le prix des Vanilles, mais la qualité est moyenne.

Epiceries et comestibles

Bulletin d'une de nos principales maisons de gros:

"La guerre entre La Chine et le Japon cause de l'excitation dans le commerce de thé, et les prix subissent cette influence, et sont affermis.

L'Exposition nous a amené beaucoup de marchands du dehors de la ville, et la rentrée de fonds a été bonne, et en même

temps il y a eu amélioration dans ventes.

Le syndicats des paqueteurs de fruits et légumes canadiens ont mis leurs nouveaux produits sur le marché.

La consommation des denrées mises en conserves a augmenté sensiblement cette année. Une seule maison ici en a acheté cinq chars.

Les tomates fraîches, par caisses de deux douzaines, 90 à \$1.00 suivant la qualité. Blé d'Inde 90 à \$1.05, ce qui est une légère augmentation sur les prix de l'année dernière.

Farines et grains

Bulletin d'une de nos principales maisons de gros :

La demande dans cette ligne, qui qu'ayant été bonne durant la semaine de l'Exposition, n'a pas été ce qu'en attendaient les marchands de gros. La collection a été bonne, car nombre de marchands de la campagne avaient attendu cette époque pour venir faire un règlement soit sous forme de cent centins dans la piastre, soit par composition à 3, 6, 9 et 12 mois ; il faut ajouter que cette dernière catégorie de payeurs n'a pas été reçue avec autant d'empressement que la première. Les farines communes sont encore très rares de même que le blé d'Inde. L'avoine a une tendance à la hausse, ainsi que le lard et les saindoux.

Voici quelques cotations à corriger dans votre liste générale des prix courants en gros ; nous parlons des prix à Québec :

Avoine vieille, 36 à 38 cts, Blé d'Inde rond 80 cts ; Pois (pour la soupe) \$2½ à 85 cts ; Fèves blanches, \$1.50 à \$1.60 ; Blé (pour engrais) 70 à 75 cts ; Patent Hungarian Man., \$1.90 à \$2.00 ; Patent d'Ontario, \$1.70 à \$1.80, Fine, \$1.25 à \$1.35 ; Son par 100 livres, 87½ à 90 cts ; Gru rouge, \$1.00 à \$1.05 ; Moulée d'avoine, \$1.30 à \$1.40 ; Farine de blé d'Inde, \$1.50 à \$1.60 ; Barley (Pot), \$1.85 à \$1.90, Gruau Standard, \$2.20 à \$2.30 ; Avoine roulée, \$2.30 à \$2.40 ; Lard coupé court, \$18.50 à \$19.00 ; Saindoux composé, \$1.55 à \$1.60 ; Saindoux pur, \$1.90 à \$2.00 ; Saindoux en chaudières, 8 à 8½ cts ; Sel en hangars, 50 cts.

COURS ET STOCKS

COURS STERLING

New-York, 21 sept., 11 h. a. m.—A vue, 4.57%. Soixante jours, 4.35%.

Bourse de Montréal

Montréal, 20 sept. 1894.

Canaan Pacific Railway, 67 à 66%
Duluth Com., 5 à 4.
Duluth Preferred, 13 à 12
Ventes, 50 actions à 12%
Commercial Cable Company, 142½ à 141%
Ventes, 12 actions à 142% ; 100 à 142
Montreal Telegraph Company, 153 à 152.
Richelieu & Ontario Nav. Co., 85½ à 85.
Ventes, 75 à 85
Montreal Street Railway, 159½ à 157½

Montreal Gas Company, 179% à 179%
Ventes, 475 à 180% ; 25 à 180 ; 25 à 179% ; 100 à 179%
Bell Telephone Company, 151 à 150%
Royal Electric Light Company, 125 à 120.
Ventes, 20 actions à 120
Bank of Montreal, 225 à 222.
Quebec Bank, 136 à 127.
Ontario Bank, 108 offert.
Banque du Peuple, 127 à 120.
Molson's Bank, 168½ à 167
Bank of Toronto, 260 à 250.
Banque Jacques-Cartier, 117½ demandé
Merchants Bank, 170 à 167½ demandé
Ventes, 50 actions à 166
Merchants Bank of Halifax, 155 à 148.
Banque Nationale, 85 offert
Eastern Townships Bank, 140 demandé.
Union Bank, 103 demandé
Bank of Commerce, 141 à 140.
Imperial Bank, 184½ à 183%
North-West Land Company, 55 à 45
Montreal Cotton Company, 135 à 127.
Canada Colored Cotton Company, 70 à 64
Dominion Cotton Company, 115 à 110.

Bourse de New-York

New-York, 20 sept. 1894.

American Ex., 110.
Atchafson, 7%
C. B. & Q., 76.
Canada Pacific, 6%
Canada Southern, 51%
Delaware & Hudson, 125%
Delaware & Lackawanna, 172%
L. & N., 56%
Lake Shore, 135.
Michigan Central, 98.
Northern Pacific, 4%
Northern Pacific, preferred, 20.
North-Western, 104.
New-York Central, 101.
Rock Island, 63%
St. Paul, 65%
St. Paul, preferred, 122%
St. P. M. & M., 104%
Union Pacific, 13%
Western Union Telegraph, 90%.

: o :

MARCHÉ DE DÉTAIL DE QUÉBEC

Québec, 21 sept.

| | | |
|------------------------------|--------|-------|
| Bœuf, 1ère qual., p. 100 lbs | \$9.00 | |
| " 2e " | " 8.25 | |
| " 3e " | " 6.00 | 7.00 |
| " par livre | 0.05 | 0.12 |
| Veau, " | 0.10 | 0.12 |
| Mouton, " | 0.08 | 0.10 |
| Agneau du printemps | 3.00 | 4.00 |
| Porc frais, par 100 lbs | 6.75 | 7.50 |
| " par livre | 0.12 | |
| Porc, salé, par baril | 19.50 | 20.50 |
| " par livre | 0.12 | 0.12 |
| Jambon, frais, par livre | 0.08 | 0.08½ |
| " fumé, " | 0.10 | 0.13 |
| Fleur, procédé cylindrique | | |
| Hungarian, par baril | 3.25 | 3.75 |
| Extra, " | 2.95 | 3.15 |
| Forte à boulanger, " | 3.60 | 3.75 |
| Extra du printemps, " | 2.75 | 2.90 |
| Superfine, " | 2.50 | 0.00 |
| Fine, " | 2.60 | 2.80 |
| Farine en poche, 98 lbs | 1.60 | 1.70 |
| Farine d'avoine, par baril | 4.70 | 4.90 |
| Blé d'Inde, blanc, " | 3.00 | 3.10 |
| " jaune, " | 3.00 | 3.10 |
| Saumon, No 1, brl 200 lbs | 14.00 | 14.50 |
| " par livre | 0.10 | 0.10 |
| Morue verte, par baril | 4.00 | 4.00 |
| " par livre | 0.04 | 0.00 |
| " par quintal | 4.50 | 4.75 |
| Huile de morue, par gallon | 0.34 | 0.35 |
| Hareng Labrad., No 1, brl | 5.25 | 5.75 |
| Volailles, par couple | 0.70 | 1.00 |
| Poulets du printemps, p. c. | 0.60 | 1.00 |
| Dindes, par couple | 2.00 | 4.00 |
| Poules de prairie | 1.25 | |
| Bécassines | 1.00 | |
| Perdrix | 0.60 | 0.75 |
| Canards noirs | 0.75 | |
| Sarcelles | 0.50 | |

| | | |
|----------------------------|------|-------|
| Patates (early rose) minot | 0.35 | 0.50 |
| Avoine, par minot, 34 lbs | 0.40 | 0.43 |
| Beurre, salé, par livre | 0.18 | 0.22 |
| " frais, " | 0.20 | 0.22 |
| " pains, " | 0.25 | 0.30 |
| Fromage, par livre | 0.12 | 0.12½ |
| Œufs, par doz | 0.14 | 0.18 |
| Foin, par 100 bottes | 6.00 | 6.50 |
| Paille, " | 4.00 | 5.00 |
| Bois, par corde (2½ pieds) | 3.50 | 4.50 |
| " " (3 pieds) | 3.50 | 5.50 |

EXPORTATION ET IMPORTATION

IMPORTATIONS

15 sept—Par barque P G Blanchard, Zachariassen, Runcorn—10,400 sacs de sel à Verret, Stewart & Co.

Par ss Sardinian, Moore, Liverpool—2 caisses marchandises à G R Renfrow & Cie. 4 do à G C Scott. 50 barils de soda à Wilson, Paterson & Cie. 1 baril à Edson Fitch. 321 paquets de cercles à Cie Chic. 11 paquets à W C Scott. 13 do, 1 panier, 2 rouleaux à Glover, Dry & Cie. 26 paniers à S J Shaw & C. 2 caisses d'appareils à J K McBain. 4 caisses, 2 ballots à Garneau, Fils & Cie. 4 chaînes, 43 paquets de fer à Canadian Bank of Commerce. 1 cuisse à Mine Drayner. 1 do à J B Laliberté. 5 do marchandises, 1 paquet d'échantillons à Bélanger & Garneau. 37 barils de soda à T Ledroit. 100 barils bi-carbonate de soude à Whitehead & Turner. 25 do, 10 caisses à Langlois & Paradis. 1 paquet à H H Sewell & Cie. 1 cuisse d'échantillons à J Amyot & Frère. 100 boîtes raisin à Bank of British North America. 30 boîtes brandy à Langelier & Decelles. 2 caisses à A Hollom. 3 paquets à W C Scott. 14 do à J D Kippan.

17 sept—Par ss Mariposa, Cave, de Liverpool—8 paquets marchandises à Z Paquet. 5 paniers vaisselle à Thos Norris. 50 caisses à Z Paquet. 4 do à McCull, Shehyn & Cie. 2 do à J Amyot & Frère. 1 do à Gauvreaux, Pelletier & Cie. 2 do à J D Kippan. 40 barils à Whitehead & Turner. 3 caisses à W McLimont. 110 paquets pour l'Ouest

Par barge de canal P D Wicker, Belgarde, Whitehall—194 tonnes de charbon à C Gariépy.

Par barge de canal Jennie S Bailey, Whitehall—182 tonnes de sable à Carrier, Lainé & Cie.

Par barge de canal J S Potter, Bailey, Whitehall—164 tonnes de sable à Carrier, Lainé & Cie.

Par barge de canal Mary C Wright, Dragon, Port Johnson—144 tonnes de charbon à Carbray, Routh & Cie.

18 sept—Par barge de canal W H Swift, Sutton, Hoboken—142 tonnes de charbon à Bennett & Cie.

Par ss Stubbenhuk, Schmidt, de Hambourg et Anvers—211 caisses à J E Martineau, 965 do à C Ptl. 200 do à ordre. 255 do à A Carrier & Fils. 800 barils à ordre. 188 caisses à Robitaille & Picher. 297 do à ordre. 6 do à PrunEAU & Kirouac. 3 do à Boisseau & Béland. 197 nattes, 50 ballots, 10 caisses, 20 balles, 410 cruches à C Ptl. 7 paniers à F A Schwartz. 3 ballots à Ed Loisieffer. 3 caisses, 100 barils à ordre. 1000 cruches à Haines, Ludecking & Co. 6 caisses à N Lomieu & Fils. 7 do à Charles J

Cooke. 7 do à A Hobrecker 1 paquet à Charles Bellevue.

19 sept.—Par Goélette Ste-Anne, Tremblay, Cow Bay—180 tonnes de charbon à G Paterson.

Par barque Minnehaha, McLaughlin, Liverpool 7,800 sacs de sel à Henry Fry & Cie.

Par Express

15 sept.—1 boîte à Montmorency E L Co. 1 paquet à W H Polley. 1 do à M Hogan 1 do à Chateaufort & Cie. 1 do à S Bédard. 2 do à W A Marsh & Cie. 2 do à J D King & Cie. 1 do à F Giroux. 1 cuve à H Derome.

17 sept.—1 cuve à J Lavallée. 1 paquet à A Ahern. 1 do à W McLimont & Son. 1 boîte à M Hogan. 1 do à F Gourdeau & Frère. 1 paquet à W G Adams. 1 do à E P Fairfield. 1 boîte à A Pages.

18 sept.—1 paquet à F X Gosselin 1 do à G C Scott. 1 do à G R Renfrew. 1 do à T Norris. 1 do à J Gallagher. 1 do à W A Ross. 1 do à ligne Allan. 1 do à R H McGreevy, jr. 1 do à E A Hardwick. 1 do à W T Martin. 1 do à Whitehead & Turner. 1 do à N Turcotte & Cie. 1 do à C H Beauchemin. 1 do à J D King & Cie. 1 do à J Ritchie. 1 do à Racine & Dion.

19 sept.—1 boîte à M Hogan. 2 paquets à J A Lapointe. 2 do à V Desplats. 1 do à Cie Chic. 1 do à W Doyle.

Par chemin de fer

19 sept.—1 paquet à A Farwell. 1 cuve à J Lavallée. 5 boîtes à M Hogan. 1 do à J Montreuil. 1 paquet à T J Moore & Cie. 1 do à l'Electeur. 1 do à J Benyon. 4 do à L M Bégin. 1 do à J E Martineau. 1 do à A Alarie. 1 do à O Flanders. 1 do à J A Lynch & Cie. 1 do à Hardy. 1 do à J Savard. 1 do à P Moran. 1 do à Economy Shoe Mfg Co. 1 do à G E Jaffray. 1 do à P Garneau, Fils & Cie. 1 do à F Glass. 1 do à E Julien. 1 do à T H Mahony. 1 do à J D King & Cie. 1 do à J. Dunn. 1 do à J Parke. 1 do à Racine & Dion. 1 do à W A Marsh & Cie. 1 do à A C Routhier. 1 do à H R Canns. 1 do à lieut. H A Panet.

15 sept.—2 paquets à T Duchaine. 2 ballots à W A Marsh & Cie. 2 paquets à ordre. 1 caisse à Dominion Mfg Co. 1 boîte à L London. 1 caisse à W McLimont. 10 boîtes, 4 barils à F T Thomas. Divers à Latimer & Légaré. 1 caisse à Canada Suspender Co. 1 baril, 1 caisse à C Laveau. 1 caisse à P Garneau, Fils & Cie. 16 do à H J Fisk & Cie.

17 sept.—1 paquet à J R Kane. 8 caisses à ordre. 1 do à W H Polley. 1 panier à Giroux & Frère. 2 ballots, 9 caisses à H & J Young. 1 panier à Cie Chic. 1 baril à L Baller. 4 ballots à W A Marsh & Cie. 1 boîte à W Brunet & Cie. 2 caisses à T Duchaine. 1 do à A Vallerand. 1 ballot à J Lemesurier & Son. 1 caisse à E Paré. 3 barils à Cie Chic. 2 caisses à A B Dupuis. 1 do à Z Paquet. 2 paniers à G Seifert.

18 sept.—300 batils à Price, Frères & Cie. 20 ballots à C Robitaille. 1 boîte à Noël & Dagneau. 1 caisse à Montin. E P Co 1 do à Economy Machine Co. 54 barils, 53 ballots à J Brackett & Son.

12,800 pieds de bois à P Vallières. 34 rouleaux à J Planto. 5 boîtes à J E Livernois. Divers à Alexander Bros.

19 sept.—306 sacs à J B Renaud & Cie. Divers à Quebec Steam Laundry, 1 baril à ordre. 1 boîte à J Lemesurier. 810 barres de fer à Mechanic Supply Co.

MOUVEMENT MARITIME

Partis pour Montréal

Numidian (s), Macnicol, Liverpool, 13 sept

Vancouver (s), Williams, Liverpool, 13 sept

Aleides (s), Davis, Bristol, 12 sept

Hestia (s), Rainie, Glasgow, 11 sept

Dominion (s), Cross, Bristol, 16 sept.

Storm King (s), Crosby, Anvers, 12 sept

State of Georgia (s), Laurie, Aberdeen, 13 sept.

Escalona (s), Nevin, Middlesborough, 14 sept.

Austrian (s), McAdam, Londres, 17 sept

Hurona (s), Yule, Shields, 16 sept.

Arrivés de Québec

Asia, Iversen, Greenock, 11 sept.

Northumbria, Marwin, Greenock, 11 sept

Wildwood, Duff, Liverpool, 12 sept

Alf, Johnson, Aberdeen, 12 sept.

Sphynx (s), Neligan, Barrow, 13 sept.

Louise, Petersen, Maryport, 13 sept.

Lovise, Gundersen, Sunderland, 13 sept.

Obi (s), Clark, Liverpool, 17 sept

Arrivés de Montréal

Etolin (s), Long, Londres, 14 sept.

Concordia (s), Scott, Bristol, 27 sept

Teelin Head (s), Arthur, Belfast, 16 sept

Arrivés du Canada

Nelson, Melsen, Ardrossan, 10 sept.

Arrivés dans le port de Québec

13 sept.—SS Louisburg, Gould, Sydney, Geo M Webster & Cie, pour Montréal, charbon.

Barque Mynt, Pedersen, Fleetwood, 1er août, lest, à St-Thomas.

—Henriette, Bull, Rochefort, W & J Sharples, lest.

—Abyssinian, Evensen, Dublin, 31 juil., Price Bros & Cie, lest, à St-Thomas.

Barge Grandee, Cook, Sydney, Geo M Webster & Cie, charbon.

14 sept.—SS Miramichi, Baquet, Pictou, etc., Quebec SS Co, passagers et cargaison générale.

—Brazilian, White, Londres, 1er sept., Allan, Rae & Cie, cargaison générale.

—Mexico, Daly, Bristol, Wm M Macpherson cargaison générale.

—Petunia, Owen, Sydney, Geo M Webster & Cie, pour Montréal, charbon.

—Indrani, Webb, Glasgow, Ross & Cie, pour Montréal, cargaison générale.

Barque Mynt, Pedersen Fleetwood, 1er août, King Bros, lest, en chargement à St-Thomas.

Goélette Marie Laure, Guilmet, Gaspé, W Letourneau.

Klara, Syvertsen, Waterford, 4 août.

15 sept.—SS Sardinian Moore, Liverpool, 6 sept., via Noville, Allan, Rae & Cie, 337 passagers et cargaison générale.

—Hibernian, Wallace, Glasgow, via Swan-

sea, Allan, Rao & Cie, cargaison générale.

—Glenlivet, Chaso, Sydney, Carbray, Routh & Cie, charbon.

—City of Lincoln, Steele, Liverpool, pour Montréal, cargaison générale.

Barque Klara, Syvertson, Waterford, 4 août, J Burstall & Cie, lest.

—P G Blanchard, Zacharisen, Runcorn, 28 juillet, Henry Fry & Cie.

Goélette Busy, Blouin, Rivière Pentecôte, T Poitras.

16 sept.—SS Turret Bay, —, Sydney, pour Montréal, charbon.

—Astrion, —, Sydney, pour Montréal, charbon.

Barque Nor, Johannsen, Liverpool, 30 juillet, lest, à St-Thomas.

17 sept.—SS Lake Ontario, Campbell, Liverpool, 8 sept., H H Sewell, 263 passagers et cargaison générale.

—Mariposa, Cave, Liverpool, 7 sept, Wm M Macpherson, 104 passagers et cargaison générale.

—Wylo, Christio, Sydney, pour Montréal, charbon.

—Horace, Sullivan, Sydney, Carbray, Routh & Cie, pour Montréal, charbon.

Barque Nor, Johannesen, Yarmouth, Price, Frères & Cie, lest.

Goélette George Clarke, jr, Albert, Carquet, Verret, Stewart & Cie.

Barge de canal P D Wicker, Belgarde, Whitehall, C Gariépy, charbon.

—Jennie S, Bailey, Whitehall, Carrier, Laine & Cie, sable.

—J S Potter, Bailey, Whitehall, Carrier, Laine & Cie, sable.

—Mary C Wright, Dragon, Port Johnston, Carbray, Routh & Cie, charbon.

18 sept.—SS Stubbenhuk, Schmidt, Hambourg via Anvers, Wm M Macpherson, 125 passagers et cargaison générale.

—Victoria, Grey, Pictou, John Laird, pour Montréal, charbon.

—Cape Breton, Reid, Sydney, Geo M Webster & Cie, pour Montréal, charbon.

—Eton, Newcomb, Eloilo, pour Montréal, sucre.

—Turret Age, Danielsen, Sydney, pour Montréal, charbon.

—Mereditio, Reddie, Sydney, Carbray, Routh & Cie, pour Montréal, charbon.

—Bengore Head, Brennan, Swansea, H Kennedy, lest.

Goélette à vapeur Diver, Lacombe, Anticosti, Paterson & Cie, articles de naufrage.

Navire E T G, Waycott, Liverpool, 30 juillet, Frs Gunn, lest.

Barge de canal W H Swift, Sutton, Hoboken, Bennett & Cie, charbon.

Minnehaha, McLaughlin, Liverpool, 4 août.

19 sept.—SS Toronto, Davies, Bristol, Wm M Macpherson, cargaison générale.

—Fremona, Tait, Shields, Hy Fry & Cie, pour Montréal, cargaison générale.

—Acaster, Phillips, Pictou, John Laird, pour Montréal, charbon.

—Lynton, —, Sydney, pour Montréal, charbon.

—Mennar, —, Sydney, pour Montréal, charbon

En chargement

13 sept.—Prinds Leopold, 1264, Londres, Dobell, Beckott & Cie, anse Sillery.

Sel ! Sel ! Sel !

—000—
EN RECEPTION

Ex SS "Obl"—10,400 sacs Sel de Liverpool.
Ex barque "Clto"—9,100 sacs Sel de Liverpool
La vente en rade, sur le quai, par chars, ou dans mes lugars à des prix défiant toute compétition.

A. Laroche

156-158, rue ST-PAUL, QUEBEC

Pianos par excellence

(DE LA MAISON NORDHEIMER, ETABLIE 1840)

PIANOS

Steinway, Haines, Chickering,
Everett, Nordheimer

Aussi les célèbres orgues ESTEY & KIMBALL.
Toujours en main: PIANOS D'OCCASION, et termes faciles.
Accords et réparations de première classe.

J. CLIFFORD & CIE

SEULS AGENTS

741, RUE ST-LOUIS, QUEBEC

THIBAUDEAU FRERES & C^{ie}

Importateurs et marchands en gros de

MARCHANDISES SECHES

Anglaises, Etrangères et Canadiennes

**NOS. 41 ET 43, RUE DALHOUSIE
QUEBEC**

Branches: Thibaudau, Bros & Co, Montréal.
Thibaudau, Bros & Co, Londres, E. C., Angl.

Oct. T. Poitras

Successeur de Drolet & Poitras

ETABLI EN 1855

Farine, Grains, Produits et Provisions en gros.
Farines Forte à boulanger, Patent, Rölller,
Extra et Commune, de toutes qualités.
Lard, Saïndoux, Sel, Beurre, Fromage, Gruau,
Fois écailés, Son, Gru
Blé, Orge, Pils, Avoine, Fèves, Etc.
Correspondance sollicitée.

RUE DALHOUSIE, QUEBEC

LANGLOIS & PARADIS

IMPORTATEURS
QUEBEC

Eaux-de-Vie, Vins et Liqueurs des premières
maisons européennes.
Assortiment considérable de CAFÉS, THÉS,
ÉPICES, etc., etc., de qualités indiscutables.
Échantillons sur demande.
Prix défiant toute compétition.
CORRESPONDANCE SOLICITÉE.

CHAPUT Freres

Maison fondée en 1886

10--PLACE D'ARMES--10
MONTREAL

Renseignements commerciaux et contentieux
Renseignements minutieusement contrôlés sur
toutes les maisons de commerce et d'industrie
Canada.

Alma, 530, Newcastle, Dobell, Beckett &
Cie, anso Sillery.

Abyssinian, 1265, Londres, Price Bros &
Cie, à St-Thomas.

Gen. Ben Harrison, 96, Whitehall, John
Breakey, Chaudière.

Gen Garfield, 87, Whitehall, John Brea-
key, Chaudière.

15 sept—Annie M Law, 1124, Buenos
Ayres, Maguire & Cie, Lévis.

17 sept—Capella, 663, Fleetwood, Price,
Frères & Cie, Anso aux Sauvages.

Cito, 511, West Hartlepool, Dobell, Bec-
kett & Cie, anso Bowen.

Nor, 498, Drudalk, Price, Frères & Cie,
à St-Thomas.

—
Acquittés

13 sept—Barque Prinds Leopold, Ronne-
berg, Londres, Dobell, Beckett & Cie.

—Alma, Backer, Newcastle, Dobell, Bec-
kett & Cie.

—White Rose, Aarvo, Greenock, Dobell,
Beckett & Cie.

Barge au Canal Général Ben Harrison,
Raymond, Whitehall, John Breakey.

—Général Garfield, Raymond, Whitehall,
John Breakey.

14 sept—SS Otter, Bernier, Pointe aux
Esquimaux, Fraser & Cie.

15 sept—SS Warwick, McNeil, Avon-
mouth.

Barge de canal C A Arthur, Ogden,
Whitehall, E L Sewell.

—D L White, Ogden, Whitehall, E L
Sewell.

15 sept—SS Pharos, Dusing, Fleetwood,
H Kennedy.

—Glenlivet, Chase, Sydney, C. B., Car-
bray, Routh & Cie.

Barque Annie M Law, Bain, Buenos
Ayres, Maguire & Cie.

SS Labrador, McAuley, Liverpool, Wm
M Macpherson.

17 sept—SS Laurentian, McDougall,
Liverpool, Allan, Rae & Cie.

Barque Cito, Clausen, West Hartlepool,
Dobell, Beckett & Cie.

—Ethiopian, Evenson, Cork, Price, Frères
& Cie.

Goëlette Marie Louise, Guilmet, Moisie,
W Létourneau.

18 sept—SS Miramichi, Baquet, Pictou
et ports intermédiaires, Quebec SS Co.

Goëlette Snow Queen, Brochu, Pointe
aux Esquimaux, maître.

—Georgiana, Talbot, Sept Iles, maître.

— x : x : = x : x —

BULLETIN DES FAILLITES

—
QUÉBEC

Québec

C. S. No 2405—Napoléon Dion, de
Québec, manufacturier de chaussures,
tant personnellement que comme membre
et au nom de la société Racine & Dion,
insolvable ; et Charles E. Roy, de Québec,
marchand de cuir, requérant cession.

No 2425—Pierro Arsène Isaure Bilo-
deau et Joseph Edmond Lamontagne,
tous deux de Québec, faisant affaires sous
le nom de Bilodeau & Lamontagne, insolv-
ables ; et Antoine Abias Cantin, de
Québec, épiciier, requérant cession.

Maisonneuve

Cyrille Bourassa, contracteur. C Des-
marreau nommé curateur.

Montréal

Mmo A. Guérin, commerçante, a fait
cession à F. W. Radford.

U. Mallette, tabacconiste, offre à com-
poser à 20cts dans la piastre.

M. E. Anthier & Co, marchandises sè-
ches, demande de cession.

Cuban Cigar Co, stock vendu.

R. A. Dabulo, épiciier. Stock vendu à
52 cts dans la piastre.

P. O'Brien & Cie, tailleurs. Stock vendu
à 35 cts dans la piastre.

Cyprien Robert, chapelier, demande de
cession,

Leslie, Jas. Manufacturier, demande de
cession.

D. J. Ouimet a fait une demande de
cession de biens à Ed. Roy, plombier.

Pointe à Pic

C. G. Tremblay, hôtelier, offre à com-
poser à 20 cts dans la piastre comptant.

St-Fabien

Nap. Côté, magasin général offre à com-
poser à 25 cts dans la piastre.

St-Henri de Montréal

A. Labelle, marchandises sèches, stock
vendu à 50 cts dans la piastres.

Caixte Chouinard, quincaillier. De-
mande de cession contestée.

Ottawa

Little, James épiciier, cession à Alex.
Mutchmor.

Pike River

L. A. H. Hogle & Son, magasin géné-
ral, assemblée des créanciers.

ONTARIO

Drumbo

S. Dalston, magasin général, offre à
composer.

Sebringville

John R. Dickert, sellier, a fait cession
à B. F. Kastner.

Chatham

John Wall, jr, marchandises sèches, a
fait cession à C. B. Armstrong.

Chatsworth

R. Green, quincaillier, a fait cession à
W. A. Ferguson, Owen Sound.

Hamilton

D. R. Dowe, charbon et bois, a fait
cession à David Blackley.

Parkhill

D. L. Stonehouse, manufacturier de
personnes, a fait cession à Thos Owens,
Parkhill.

Sarnia

David Donaldson, liqueurs, demande
une assemblée de ses créanciers.

Toronto

The Ontario Forge & Bolt Co (Ltd).
E. R. C. Clarkson, de Toronto, nommé
liquidateur.

Montauge Tp.

Hutton, Joseph fermier et marchand
cession à James Smart.

NOUVELLE ECOSSE

Judique

John McLellan, magasin général ces-
sion.

NOUVEAU BRUNSWICK

Frederickton

B. Alfred Avery, hôtelier, cession.

St-John

W. H. Francis & Co., chaussures, cession.

Winding Ledge

Pelletier & Cie, magasin général, cession.

LE DU PRINCE EDOUARD

Charlottetown

R. B. Norton & Co., quincaillier, offre de composer à 50 cts dans la piastre.

COLOMBE ANGLAISE

Kamloops

E. C. Davidson, harnais, cession.

BUREAUX D'ENREGISTREMENT

BEAUCHE.

Ventes—11 sept—Ephrem Nadeau, marchand de St-Frédéric, à Félix Drouin, \$400 à terme.

12 sept—Donation. J. B. Drouin et ux, cultivateur, de Ste Marie, à J. A. Drouin.

13 sept—Rev O. R. Fraser à Fortunat Boucher, de St François, \$300 à termes.

11 sept—Isaac Vallée, cultivateur de Jersey, à Maximilien Larochelle, \$214 à termes.

Geneviève Mercier, fille majeure, de St François, à Jean Mercier, \$130 comptant.

15 sept—Geneviève Mercier, fille majeure, de St François, à Joseph Warrand, \$150, a. c. \$80.

17 sept—F. Henri Blanchet, de Québec, à G. S. Théberge, des rentes seigneuriales.

Richard Caddick, avocat de Toronto, à S. J. Dawson.

Obligations—11 sept Charles Rodrigue, cultivateur de St-Zacharie, à Clara Etiza Lloyd, \$250 à 7 p. c.

12 sept—Vve Jacques Grégoire, de Broughton, à Narcisse Blouin, \$150 à 6 p. c.

Hilaire Blais, cult. de Lambton, à Narcisse Blouin, \$175 à 6 p. c.

Achille Fecteau, cult. de Sts-Anges, à Alfred Pâquet, \$350 à 6 p. c.

14 sept—Maximilien Larochelle, cult. de Jersey, à Léon Labrecque, \$325 à 6 p. c.

George Lemieux, cult. de St-Zacharie, à Mme W. M. Pozer, \$125 à 6 p. c.

Elzéar Labbé, cult. de St-Martin, à Mme W. M. Pozer, \$175 à 6 p. c.

17 sept—Honoré Roy, cult. de Forsyth, à L. N. Beaudoin, \$100 à 8 p. c.

Charles Joliceur, cult. de St-François, à Sophie Mathieu, \$100 à 6 p. c.

Quittances—14 sept—Isaac Vallée à Maximilien Larochelle, cult. de Jersey, \$50.

Philéas Bisson à Vital Roy, cult. de St-Martin, \$170.

2e DIVISION DE BONAVENTURE

13 sept—Donation par Dame Adeline Boudreau, épouse de Isaac Normandeau, de Maria, à son fils, Joseph Normandeau, du même lieu.

CHAMPLAIN

1er sept.—Vente par Elizabeth Anas Trudel, Veuve de Joseph Napoléon Buist, en son vivant marchand de St-Tite, à François Boutet, cultivateur de Sainte-Thècle.

4 sept.—Vente par Raoul Rinfret,

Eer., ingénieur civil, de Montréal, à Amédée Tessier, boucher, de St-Stanislas.

Vente par Gonzague Lavergne, cultivateur, de Ste-Flore, à Edmond Lacombe, de la même paroisse.

Obligation par Ferdinand Grenier, négociant, de Ste-Flore, à Joseph Matteau, marchand de la même paroisse.

Conventions entre la Banque Jacques-Curtier, tenant son principal bureau en la cité de Montréal, et Jeffrey Ross, manufacturier, de Ste-Anne la Pérade.

Vente par Dame Eliza Côté, née Delfosse, épouse de Joseph Côté, chapelier, résidant à Ottawa, à Honoré Dessureau, cultivateur, de St-Luc, et actuellement résidant à Ste-Geneviève de Batiscan.

7 sept.—Résiliation d'un acte de vente par Onésime Mongrain, cultivateur, de St-Stanislas, et Dame Julie St-Arnaud, son épouse, à William Francœur, fils de Pierre, aussi cultivateur de la même paroisse.

Contrat de mariage de François Gignac, cultivateur, de Ste-Thècle, et Delle Flore Chevalier de St-Tite, sous le régime de la communauté de biens.

Donation par Eugene Trépanier, cultivateur, de St-Stanislas, à Alfred Trépanier, son fils, aussi cultivateur, de Saint-Narcisse.

8 sept.—Résiliation d'une donation par Delle Adélaïde Gauthier, de St-Tite, à Alfred Bisson, menuisier, de Trois-Rivières, et Dame Elzire Mongrain, son épouse.

Cession par Delle Elzire Gauthier, sus-nommée, à la communauté des Sœurs de Charité de la Providence, domiciliée à St-Tite.

Quittance par Louis Philippe Marchand, écrivain, marchand de St-Tite, à Delle Adélaïde Gauthier, de la même paroisse.

Vente par la Communauté des Sœurs de Charité, de St-Tite, à Louis Philippe Marchand, de St-Tite.

Obligation par Louis Philippe Marchand, à Dame Elodie Lafrance, épouse de Siméon Hilaire Frigon, écrivain, marchand, de St-Tite.

Avis et extrait mortuaire constatant la date du décès de sieur François Dassise Cossette, veuf d'Eléonore Cadotte, de St-Tite.

Contrat de mariage d'Albert Richard, cultivateur, de St-Maurice, et Delle Marie Landry, de Notre-Dame du Mont-Carmel, sous le régime de la communauté de biens.

LÉVIS

13 sept.—Ventes—Benj. Filteau, fermier, St-Nicolas à Dame A. Allard, donation.

14 sept.—Benj. Filteau, fermier, St-Nicolas, à son épouse, testament.

Al. Murphy, marchand, Lévis, à Pierre Boiduc, \$250 payé.

G. Roberge, fermier, St-Henri, à son fils G. Roberge, testament.

15 sept.—Veuve L. Larochelle, Saint-Henri, à David Larose, \$112 payé.

17 sept.—Ed. Marcoux, peintre, Lévis, et Emilie St-Pierre, mariage.

Pierre Allard, cultivateur, St-Nicolas, à F. H. Allard \$1320.

P. Allard à A. Allard d'une somme de \$1000 due par F. H. Allard, St-Nicolas.

Héritiers G. Cantin, St-Romuald, à J. B. Bourassa \$62 payé.

18 sept.—L. et W. Berg, Lévis, à Dame Derouin \$1800, \$1400 payé.

12 sept.—Obligations—Théo. Aubert, cultivateur, paroisse N.-D. Victoire à Jos. Aubert \$300 à 6%.

14 sept.—P. Roberge, cultivateur, St-Nicolas, à Oct. Filteau \$700 à 5%.

L. A. Guay, insp. d'écoles, St-David, à la société de construction Lévis, \$300.

15 sept.—F. H. Cayer, marchand, St-Nicolas, à M. Thibault \$500 à 8%.

17 sept.—Nap. McCready, marchand, St-Romuald, à Dame P. E. Lemieux \$600 à 6%.

G. Robergo, cultivateur, St-Henri, à Pierre Côté \$400 à 6%.

18 sept.—R. Lafrenaye, cultivateur, St-Jean, à Pierre Guay \$300 à 6%.

14 sept.—Quittances—G. Neilson à N. D. Tégare N. P. St-Romuald, d'une somme de \$500 obligation.

12 sept.—V. Gosselin à veuve Larochelle, St-Henri, \$275 d'une vente.

17 sept.—Soc. Const. Perm. de Québec à Nap. McCready, marchand, St-Romuald \$131.75, vente.

L. E. Couture à L. A. Guay inspecteur d'écoles, St-David, \$192.75 obligation.

18 sept.—Nap. Morin à Aug. Bourget, cultivateur, St-Lambert, main-levée.

Veuve P. Lagueux aux héritiers Ig. Cantin, St-Télesphore, de toutes sommes dues par obligations,

B. Cadoret aux héritiers Ig. Cantin \$108.60 due par obligation.

Veuve Ig. Cantin aux héritiers Ig. Cantin, St-Télesphore, \$200 transaction.

Dame L. N. Bertrand à Ls. Martineau navig. St-Romuald, \$250 obligation.

N. Gingras à Ls. Martineau, navigateur, St-Romuald, \$200 obligation.

LOTBINIÈRE

12 sept.—Vente par Charles Beaudet à Edouard Barabé de St-Jean pour \$100.

Vente par Lazaro Martel à Octave Bernier de Lotbinière, pour \$62.

Vente du même au même pour \$58, avec déclaration par Octave Bernier mentionnant les lots Nos 322 et 323 de St-Edouard.

Vente par Alphée Beaudet à J. H. Filteau, es-qualité, de Leclercville, pour \$25.

13 sept.—Constitution d'rente par Alf. Bisson, faveur de Dame François Bisson, hypothèque sur le No. 180 de St-Patrice.

Donation par Charles Roy à Octave Roy du lot No. 86 de St-Narcisse.

14 sept.—Donation par Godfroid Hamel et Virginie Olivier à Ephrem Hamel du lot No. 273 de St-Croix.

Cession par Henriette Bedard et Dame Th. Desruisseaux à Joseph Larochelle du No. 311 de St-Apollinaire.

Vente par Marie Sevigny, Vve Isaac Côté, à Philias Daigle de St-Antoine pour \$125.

Vente par le Rev. Bazile Robin, ptre. à Xavier Baron de St-Antoine pour \$175.

Donation par Frs. X. Demers à Joseph Demers des lots Nos. 220 et 221, de St-Apollinaire.

17 sept.—Quittance par Augustin Demers de St-Narcisse, à Ferdinand Fecteau de St-Isidore de Dorchester et par Ferdinand Fecteau, père, à Ferdinand Fecteau, fils, pour \$250.

18 sept.—Obligation par Michaël Burns de St-Patrice à Delle Georgiana Mercier de Lévis pour \$500.

Vente par Marie Sevigny, Vve Isaac Côté à Louis Genest de St-Antoine pour \$1800.

PORTNEUF

10 sept.—Transport—J. Emile Bélanger à Olivier Cloutier, \$200 dâs par J. B. Moisan.

12 sept.—Donations—Bernard Marcotte et ux., à Victor Marcotte, No 466, Deschambault, conditions.

15 sept.—Vve Jean Bte. Savard à Oct. Verrette et Carolino Savard son épouse, deux immeubles à St-Alban.

11 sept.—Obligations—Adjutor Langlois à Antoine Olivier Mayrand, \$350. et intérêt.

14 sept.—Avila Coté à Apolline Parent, \$125.

Vente—Vve Frs. E. Galarneau à Avila Coté, rente foncière \$4.00, prix \$100 payé.

Testaments—Narcisse Siméon Hardy déclaration d'hérédité.

15 sept.—Cessions—Pierre Savard à Charisse Falardeau, Vve J. Bte. Savard sa mère.

12 sept.—Quittances—Veuve Isidore Marcotte à Napoléon Germain, \$100.

Charles Poulin à Napoléon Germain, \$100.

QUÉBEC

Ventes, etc.

Cession.—Léandre Gauthier à Dame Vve François Fortin.

Donation.—Dame Vve François Fortin à Dame Léandre Gauthier.—Elzéar Ferland à Elzéar Côté.

Donation.—Dame Vve Abraham Fillion à Jacques Fillion.—Philéas Petit à F. X. Lapointe.

Titre-nouvel.—Dame Vve Joseph Carrier à Hôpital Général.

12 sept.—Donation—Frang. Bedard à Nathan Lefebvre.

13 sept.—Jules Couture à Dame Vve Jérémie Légaré.—Pierre Auchair à Dame Vve Jérémie Légaré.—Denis Boisselle à Dame Vve Jacques L'Heureux.—Jérémie Ninteau à Curtis Billing.—Alexis Gariepy à Dame Vve Edouard Cloutier.

17 sept.—Cession—Joseph Savard à Delle Eugénie Savard.

Titre-nouvel—Paul Breton sr., à succession Dame Vve Francis Austin.

Transport—Oscar Blais et ux., à Geo. Simonneau et ux., d'un montant dû par Adolphe Dombroski.

Accord—Succession Dame Vve Albert James Furniss et Richard R. Dobell—Héritiers Osborn Richardson et ux., et Osborn Lambly Richardson.—Héritiers Osborn Richardson et ux., et Osborn Lambly Richardson.

18 sept.—Dation en paiement—Jérémie Ninteau à Cyrille Tessier.

Obligations

12 sept.—Alfred Dugal à Société de Prêts.

13 sept.—Ambroise Paradis à Société de construction.—Joseph Duchesneau et al., à Jean Durand.—Elizabeth Frs. Ed. Roy à Octave Migner.

17 sept.—Isaïe Samson à Onésime Samson.—William Roarke à Dame Vve Frs. Nadeau.

18 sept.—François Drouin et ux., à Dame Vve F. X. Beaudoin.—Napoléon Gignac à Giles Blanchet.

NOUS AVONS REÇU
12 CAISSES D'ARTICLES DE FANTAISIE

Consistant en **POUPÉES, JOUETS** de toutes sortes, Etc., Etc, pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An.

BOISSEAU & BELAND
BEURRERIES ET FROMAGERIES



NOS SAVONS des Bouilloires parfaites de tous les types et genres, et que locomobile, portative, semi-portative, à fourneau rond et à four-carré, multibouilloire, etc., etc.

Pour les fromageries, nous manufacturons une bouilloire toute spéciale qui est la plus simple, la plus économique et la meilleure dans le marché, la boîte à fumée se trouve à faire partie de la plaque qui forme le corps de la bouilloire, ce qui évite tout courant d'air qui pourrait y pénétrer par les fissures (tel que c'était le cas lorsque nous rapportons les boîtes à la fumée soit en tôle ou en fonte), et qui gênait la "draft" ou le

tir du tuyau à la fumée. Elle est du meilleur acier estampé Balzell et contient 28 tubes de 2 pouces sur toute la longueur, c'est-à-dire 4 pds. Elle a en plus 5 tirants sur toute la longueur de la chaudière, ce qui lui permet de soutenir une pression de 100 lbs, si toutefois il y a besoin, et est pourvu d'un " mud port " sur le devant pour la nettoyer, ce qui est très important, elle est finie partout et est " testée " avant d'être livrée à 150 lbs de pression d'eau froide.

Nous manufacturons cette bouilloire en quatre grandeurs—3½ pds x 21-1 0' x 21-3½ pds x 21-1 0' x 23.

En fait d'engins, les propriétaires des nombreuses beurrieres de cette province peuvent certifier ce que notre maison peut faire. Nous venons justement de terminer un nouvel engin qui va révolutionner le marché, car dans la solidité et l'espace, nous avons combiné la force.

Les dimensions de ces engins sont de 4 pieds de long par 15½ pouces de largeur sur les consignes, ils sont activés par une valve à piston et se lubrifient automatiquement par un nouveau système qui assure un graissage sûr et continu et qui n'offre aucun danger en même temps que c'est une grande épargne sur le lubrifiant. la valve à piston assure une marche régulière à l'engin et de tous les systèmes est celle qui est la moins apte à se déranger. Étant automatique, elle ne peut varier et produit en conséquence une grande économie sur le brûlage, ce qui est de nos jours une question assez sérieuse surtout pour une beurrière.

L'engin est parfaitement balancé dans toutes ses parties et étant fait interchangeable, avec une partie en cas d'accident à la machine peut être fournie sous le plus court délai.

Le système de régulateur employé est le " Judson " qui est reconnu le meilleur et est de notre propre fabrique.

Les personnes suivantes ont en main de ces engins—A. A. Nicolle, de St-Simon—J. A. Camirand, Sherbrooke—La Beurrière de St Magloire—J. de L. Taché, Québec—A. Fraser, Fraser-ville—Beurrière de St-Pamphile.

Nous aurons à l'Exposition un échantillon de ces engins et nous invitons également toutes les personnes à venir les visiter.

CARRIER, LAINE & CIE
LEVIS, P. Q.

I. P. DERY

Libraire-Importateur

LIBRAIRIE, RELIURE, PAPETERIE, ETC., ETC.,

EN GROS ET EN DETAIL

40, RUE SAINT-PIERRE,

BASSE-VILLE, QUEBEC

ALFRED L. G. DUGAL

MANUFACTURIER DE PELLETERIES ET IMPORTATEUR DE CHAPEAUX

15, Rue Notre-Dame

J. - B. RENAUD & CIE

EN RÉCEPTION

290 qts HARENG No 1.
100 qts MORUE SALÉE.

Aussi—MELASSE DES BARBADES.

**126 a 140 RUE ST-PAUL
QUEBEC.****MARCHANDISES NOUVELLES**

Chez N. RIOUX & CIE

Ex navires *Dracona, Arlona, Wannon*

Vins de Malaga, vins de Sicile, vins d'Oporto et de Bordeaux. Cognacs Hennessy, Martel, J. Robin et autres en fûts et en caisses. Bière et Porter de Burke, Dublin, de Peterson & Heber. Moutarde de Colman, Bleu azur de Colman. Assortiment général des produits de la célèbre maison Cross & Blackwell, marinades et conserves. Gélatine de Cox et autres articles de choix.

**N. RIOUX & CIE, 162 ST-PAUL
QUEBEC****"L'ELECTEUR"**

Journal d'information politique et générale

(Quotidien et Hebdomadaire)

**TIRAGE CERTIFIÉ :
11,975**

Les hommes d'affaires, négociants, Industriels, qui désirent se mettre en communication avec le public, ne sauraient mieux faire que de lui parler par l'organe de "L'ELECTEUR".

Département Typographique

Ouvrages typographiques de tous genres exécutés avec soin et promptitude:

LIVRES,
FACTUMS,
COMPTABILITE,
FORMULES EN TOUS GENRES
CIRCULAIRES DE COMMERCE, PHACARDS
PROGRAMMES D'ETRAIPE,
CARTES DE VISITE, ETC., ETC. E.T.C

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Québec

Je, Louis Eugène Thompson, gérant de l'établissement de "L'ELECTEUR", déclare: Que la circulation régulière de "L'ELECTEUR" est aujourd'hui de onze mille neuf cent soixante et quinze copies le 15. Je fais cette déclaration, la croyant consciencieusement vraie et en vertu de l'acte 37 Victoria concernant la suppression des serments entre judiciaires.

LOUIS EUG. THOMPSON.

Déclaré devant moi à Québec
le 17 juillet 1892

E. G. MEREDITH, N.P.

RIMOUSKI

14 sept.—Cession — Pierre Gagnon Mont-Joli, marchand, à Octave L'Italien, Ste-Angele.—François Marquis, Ste-Angele, cultivateur, à Paul Guimond.—Oct. L'Italien, Ste-Angele, cultivateur, à Nap. Gagné.—Vve Nap. Martin, Rimouski, à Rév. L. Rouleau.—Succession Gaspard Banville, St-Germain, à Edouard Banville.

15 sept.—Jean Bte. Caron, St-Donat, cultivateur, à Elzéar Emond.

14 sept.—Hypothèques — Edouard Banville, Rimouski, cultivateur, à Jos. Roy.—Succession Adolphe Guimond Massé à J. B. R. Fiset.

18 sept.—Pierre Larrivée, St-Gabriel à C. E. L. Dionne.

Quittances—Couillard Fil. & Cie à succ. Gaspard Banville, St-Germain d'une hypothèque.—J. A. Martin à succ. Gaspard Banville, St-Germain, d'une hypothèque.—Didier Ouellet à succ. Gaspard Banville, St-Germain d'une hypothèque.—Ferd. Voyer à succ. Gaspard Banville d'une hypothèque.—Jacob Gagné et ux., à succ. Gaspard Banville, St-Germain, d'une hypothèque.—Dionne & Tessier à succ. Gaspard Banville, St-Germain, d'une hypothèque.—David Rioux à Jean Bte. Turcotte, St-Fabien, d'une obligation—Magl. Dechêne à F. X. Desrosiers, Ste-Flavie, d'une vente.

SHERBROOKE

Acte de tutelle nommant Wm. White tuteur ad hoc aux mineurs Hill.

Vente par Samuel J. Craig à Daniel Saultry, datée 4 mai 1894, partie du lot No 16 dans le 5e rang de Compton, environ trois cinquièmes d'acres. Prix \$50, payé.

Obligation par Frederick Davis à Mlles Mary G. et C. Bray pour \$800, affectant le lot No 829, quartier nord de Sherbrooke.

Avis de raison sociale par L. H. Olivier sous le nom de A. W. Olivier & Cie.

Obligation par Pierre Benoit à S. J. Caron pour \$200, affectant le lot No 1, rang "B" Orford, et les lots Nos 8 et 9, rangs "E" et "F."

Obligation par Jules Gendron à Gendron, Denault & Cie pour \$675, affectant partie du lot 427, quartier Est et lots 1359 et 1358, quartier sud de Sherbrooke.

Obligation par Benj. LeBrun à S. J. Caron pour \$250, affectant le lot No 100, quartier centre de Sherbrooke.

Obligation par Dame Agnes Constance Delle Woodward à la Sherbrooke Loan & Mortgage Co., pour \$250 pour le lot No 782 quartier nord, Sherbrooke.

Décharge par les exécuteurs testamentaires de feu Dame D. Mail à George Long pour \$6500 avec subrogation en faveur de Mme Wm. White.

Obligation par George Long à Dame Marie C. Dickinson, épouse de Wm. White Q. C. pour \$3500 affectant les lots 348, 249 et 251, quartier centre et le No 477, quartier nord Sherbrooke.

Décharge par Oscar Drew à G. S. Buzzell pour \$320, balance due sur enregistrement No 322 vol. 47, registre B.

Vente par G. S. Buzzell à Oscar Drew, parti du lot 26, rang 13, Orford, coût \$600.

Vente par les héritiers de feu Horace Daniels à Hon. R. N. Hall, moitié en di-

visé de plusieurs lots de terre, quartier est de Sherbrooke, prix \$1700 payé.

Obligation par Abraham Bernard à Col. Charles King pour \$100 partie du lot No 13 Ascot.

RÉCLAMATIONS**QUÉBEC***Cour Supérieure*

No 2359 12 sept. —Marie Veilleux contre Génompe Turgeon, St-Charles, dommages \$200.00. Rap. 28 sept.

No 2365 13 sept. —Alfred Arthur Thibauden et al., contre Charles Hamel, St-Alphonse, Chicoutimi, \$448.27. Rap. 10 octobre.

No 2369 14 sept. —George Demers contre Louis Filion et Simard, Chambord, billet promissoire, \$125.86 Rap. 29 sept.

No 2371. —Joseph Nap. Léon Fiset contre Félix Emmanuel Chamberland et Georgianna Faribault Québec, mise en cause loyer et saisi-gagerie \$160.00. Rap. 22 sept.

No 2373. —Auguste Pelletier et al., contre François Gendron, Ste-Anne de la Pocatière, dommages, \$200.00. Rap. 1 oct.

No 2375. —Hon. Henri Thomas Taschereau et al., contre Joseph Mathieu, Ste-Clair, dette, \$274.00, Rap. 4 oct.

No 2391 15 sept. Elicadius J. E. Martineau contre Ludger Desjardins, Saint-Gédéon, dette, \$253.38. Rap. 12 oct.

No 2393. —Louis Joseph Cyprien Fiset et al., contre James Walsh et Hans Hagers, Québec, mis en cause, revendication Rap. 29 sept.

No. 2395. 17 sept.—Pierre Verret contre Edouard Matte, Québec, ex contractu, \$200. Rap. 1er oct.

No 2431 18 sept.—Isaïe Simard contre Théophile Racine, St-Tite des Caps, compte, \$332 14. Rap. 6 oct.

No 2437. —Magloire Larivée contre Charles Gédéon Beaulieu, ex contractu, Lévis, \$1120.00. Rap. 5 oct

No 2445.—Reverend Thomas Roberge contre La compagnie du chemin de fer Québec et Lac St-Jean, Québec, dette, \$1000.00. et intérêt. Rap. 3 oct.

No 2451 19 sept.—Arthur Rony contre Frs. X. Julien, Québec, billet promissoire, \$149.00. Rap. 26 sept.

No 2455.—Dame Elmire Terrau contre Dame Ernestine Bilodeau et George Arthur Lavoie, Hedleyville, obligation \$1278.00. Rap. 1 oct.

No 2457.—Joseph Shehyn contro Ulric Hebert, St-Valère, (Arthabaska) \$239.89. Rap. 5 oct.

No 2459.—La Banque Nationale contre D. M. Traversy, Québec, billet promissoire, \$226.00. Rap. 26 sept.

Cour de Circuit

3208 12 sept.—Eusèbe Godin contre Pierre Rochette et La compagnie de chemin de fer St. L. B. L. & S., N. D. des Anges, tiers-saisie, saisie avant jugement, \$94.50 Rap. 29 sept.

No 3210.—Joseph A. Letellier contre Adélar Gagné, Malbaie, \$54.98. Rap. 28 sept.

No 3212.—Fergus Murphy contro capt. George Barras et The Richelieu and Ontario Navigation Company, Lauzon, tiers-saisie, \$77.28. Rap. 12 oct.

No 3212.—Francis T. Thomas contro

N. P. Tanguay, Weedon, \$55.40. Rap. 29 sept.
 No 3215.—Damase Turgeon contre Arthur Gingras, Québec, \$25.18. Rap. 20 sept.
 No 3216.—John Breakey contre Ant. Lemieux *et al.*, St-Jean Chrysostome, \$29.35. Rap. 22 sept.
 No 3217.—Firmin Bolduc contre Nap. Morin, St-Raphaël, \$99.00. Rap. 25 sept.
 No 3220 13 sept.—Joseph L. E. Brunet contre Alphonse LeMay, Fortneuf, \$53.80. Rap. 24 sept.
 No 3222.—Eusèbe Kirouac contre O. Carbonneau, et Jean Flamondon, Québec, tiers-saisis, \$34.36. Rap. 20 sept.
 No 3226.—Alfred P. Larue contre Ad. Bergeron, Roberval, \$21.50. Rap. 5 oct.
 No 3229.—Théophile Poitras contre Arth. Desrochers, Québec, saisie-gagerie, \$34.00. Rap. 17 sept.
 No 3232 14 sept.—Léonce E. Tascheureau contre J. Ph. Simard, Québec. \$24.50. Rap. 21 sept.
 No 3233.—George Demers contre Marie Gagnon *et al.*, Lévis, \$62.00. Rap. 20 sept.
 No 3234.—Andrew Brown contre Nap. Guay, Montréal, \$22.80. Rap. 6 oct.
 No 3235.—Andrew J. Bohan contre John O'Gilvie, Québec, \$24.95. Rap. 22 sept.
 No 3237.—Hector Grenier contre Bénoni Gauvin et Charles Cloutier, Québec, tiers-saisis, \$39.45. Rap. 19 sept.
 No 3240.—Joseph E. Chabot contre Marie Frenette, Ste-Jeanne Neuville, \$40.06. Rap. 20 sept.
 No 3241.—Louis Belanger contre Alphée Audet *et al.*, Québec, \$26.75. Rap. 22 sept.
 No 3245.—Edmond Brindamour contre Ls. Pageot, St-Gédéon, \$25.00. Rap. 18 oct.
 No 3247 15 sept.—Pierre Jobin *et al.*, contre Alfred Lortie *et al.*, Québec, \$76 94. Rap. 24 sept.
 No 3248.—People's Bank of Halifax contre J. Rodolphe Audette, Lévis, \$28.25. Rap. 24 sept.
 No 3249. 17 sept.—The Ames Holden Co. contre Marie Gagnon *et al.*, Lévis, \$82.79. Rap. 26 sept.
 No. 3251.—Philius Bernier contre Joseph Levesque, Québec, \$34.60. Rap. 1er oct.
 No. 3256.—Edmond Duquet *et ux.*, contre Abraham Rouleau, Saint-Henri, \$90.00. Rap. 29 sept.
 No. 3257.—Apollinaire Corriveau contre Théodore Bouchard, Islo-aux-Coudres, et la compagnie du chemin de fer Québec & Lac St-Jean, tiers-saisie \$58.28. Rap. 2 oct.
 No. 3259.—Hyppolite Lavoie contre George A. Lavoie, Hedleyville, et Ferdinand Royer *et al.*, tiers-saisi, \$83.80. Rap. 3 oct.
 No 3260 18 sept.—Georg. Martin contre Joseph Gagnon, Lévis, \$35.50. Rap. 24 sept.
 No 3269.—Louis Lessard contre Ant. Gagnon *et al.*, Québec, \$22.50. Rap. 28 sept.
 No 3270.—Edmond Côté contre Honoré Morin, St-Raymond, et La compagnie ch. fer Q. M. & C. tiers-saisis, \$65.15. Rap. 29 sept.
 No 3271.—André H. Falardeau contre James Cullen, Ste-Catherine, \$41.53. Rap. 29 sept.

No 3273.—Jean E. T. Bigaouette contre Léopold Pérus, St Alban, \$22.82. Rap. 3 oct.
 No 3276.—Louis N. Beaudoin contre Nazaire Labée, St-Narcisse, \$31.25. Rap. 28 sept.
 No 3279 19 sept.—Phidyme Huot contre Philéas Gravel, Château Richer \$62.58. Rap. 1 oct.
 No 3280.—Michel Roy contre Octave Pruneau, St-Rosaire, \$26.50. Rap. 10 oct.
 No 3282.—Mary A. O'Reilly contre J. Arthur Roy, Québec, \$35.00. Rap. 29 sept.
 No 3286.—George Turoche contre A. Rochette, Québec, \$42.70. Rap. 26 sept.
 No 3287.—Frs. X. Lemieux contre Ls. A. Guay, Québec, \$50.00. Rap. 29 sept.
 No 3288.—Frs. X. Lemieux contre Ls. Verreault, Québec, \$40.00. Rap. 29 sept.
 No 3290.—Joseph Gauthier contre Hypolite Lacouline, Hedleyville, \$20.00. Rap. 29 sept.
 No 3292.—André H. Falardeau, contre Joseph Drolette, Ancienne Lorette, \$58.25. Rap. 29 sept.
 No 3293.—The Clinic Hardware Co., contre Berthelemi Leclerc, Québec, \$67.64. Rap. 28 sept.
 No 3294.—Thomas Doherty contre A. Guerette, Lévis, \$32.58. Rap. 26 sept.
 No 3295.—Arthur Dion *et al.*, contre C. Z. Langevin et Zéphirin Paquet, tiers-saisis, Québec, \$26.30. Rap. 27 sept.
 No 3296.—David Morgan, contre Ls. Nadeau, Québec, \$86.07. Rap. 29 sept.
 No 3300.—Joseph Martin contre Geo. Michel, Québec, \$36.70. Rap. 27 sept.
 No 3303.—Docithé Arcand contre P. C. Blouin, St-Jean, I. O., \$35.00. Rap. 27 sept.

RIMOUSKI

Cour Supérieure.

13 sept.—Fabien Jalbert, fils, contre Joseph Tardif *et al.*, Ste-Flavie, dette, \$955.75. Rap. 8 sept.
 Nap. Michaud, Metis, mis en cause.

Cour de Circuit

17 sept.—J. V. Gagnon contre Alex. Desrosiers *et al.*, Ste-Luce, dette \$35.75. Rap. 28 sept.
 Vve Théophile Tréboutat contre Bruno Levesque, Massé, dette, \$97.00. Rap. 10 octobre.

REGISTRE DU COMMERCE

QUÉBEC

St-Césaire
 Cie (La) du Crachoir Hygiénique, Dr. C. Americ Bernard & Napoléon Desmarais, enregistrés.
 St-Hyacinthe
 Wingender & Beaudin, marbriers, Alma Maynard, épouse de Paul Windenger & Ludger Beaudin, enregistrés.
 St-Louis de Mile End
 Fortin, Allard & Cie., bouchers, Ovila & Adélar Fortin, enregistrés.
 Montréal
 Gagnier & Robillard, bouchers. Jos. Gagnier et Jos. Robillard enregistrés.
 Hanna & Cie, restaurant. Stock vendu aux enchères le 17 courant.
 Raby & Lizotte, chapeliers et man-

chonniers. Alfred Raby et Joseph Lizotte enregistrés.
 Rochon & Girard, barbiers, société dissoute.
 Gaudry & Leclaire, chaussures. Joseph Cléophas Gaudry et Joseph Leclaire enregistrés.
 N. Gauthier & Cie, charbon et bois. Napoléon Gauthier et Clovis Picard enregistrés.
 Tra Gould & Sons, entreposeurs, société dissoute. Nouvelle société composée de Joseph Gould et Ovide M. Gould, sous la même raison sociale.
 Jos. Gravel, restaurant. Vente par le shérif annoncée.
 Adolphe Major, épicier. Vente par le shérif annoncée.
 Mayer & Fils, charpentiers. Moise et Hector Mayer enregistrés.
 Jas. Mulholland, épicier. Vente par le shérif annoncée.
 J. E. Painchaud & Cie, fournitures pour hommes. Stock vendu à 68½ cts.
 A. Turcotte & Cie, tailleurs. Société dissoute.
 Beauchamp & Beauchamp, sollier, Exselus & Napoléon Beauchamp, enregistrés.
 Lapierro & Cie., tailleurs, Julie Blanche Garrick, épouse de J. B. Philius Lapierre, enregistrés.
 Lightning (The) Cheene Box Trimming Co., Ruben A. Oakley, enregistré.
 Loranger & Co., charpentiers, Alphonse & Léon Loranger, enregistrés.
 Sénécal A. & Co., commerçants, Co. innc Allard, épouse de Arthur Sénécal, enregistrés.
 H. Walker & Co., commerçants, dissolutions.
 Joliette
 Arsène Roch, tanneur, parti.
 St-Antoine (Verchères)
 Fontaine & Cormier, manufacturiers de fromage, Louis Fontaine et Joseph Cormier enregistrés.
 Ste-Philouène de Fortierville
 Tousignant & Badeau, contracteurs. Herménégilde Tousignant et Téléphore Badeau enregistrés.
 ONTARIO
 Ottawa
 James Little, épicier. Stock vendu par le shérif le 20 courant.
 Ste-Catherine
 Margaret Sutherland, modiste, stock annoncé en vente.
 St-Thomas
 G. A. McMurtry & Cie, quincailliers. Stock saisi.
 Hamilton
 Anderson & Clarke, bouchers, société dissoute.
 Hornby
 D. Lindsay, hôtel. Stock annoncé en vente.
 London
 G. Wyatt & Son, chaussures. Stock annoncé pour être vendu aux enchères le 21 courant.
 Paris
 Mariner Gray, hôtel. Stock annoncé en vente par syndic.
 Stratford
 Perth Flax Mills, société dissoute.
 St. Mary's
 R. Wolfe, boucher, stock vendu.

Toronto
H. D. Simmons & Co, agents, société
dissoute.

Aylmer
Sarah A. Faulds, marchandises sèches,
stock vendu.

MANITOBA

Brandon
Eames & Co., hoteliers, dissolution,
Thos. Law retiré, F. S. Eames & Wm.
Law continuent sous la même raison
sociale.

Calgary
Ross & Co., tailleurs, dissolution, John
Ross & Ellen Maud Hill, continuent sous
la même raison sociale.

COLOMBIE ANGLAISE

Eburne
H. Eburne, magasin général, succédé
par Churchill & Mackay.

Victoria
H. Jewell, vaisselle, hypothèque mobi-
lière en possession.

DÉCLARATIONS DE SOCIÉTÉS

"F. Schryburt & Co." manufacturiers
de chaussures.—François Schryburt, de
Québec et Joseph Schryburt d'Ottawa,
associés.

"Tanguay & Co." marchands.—Wm.
Agnew et Allen Brown tous deux de
Montréal, associés.

"Pouliot & Filteau," boulangers.—
Achille Pouliot de St-Laurent, Isle d'Or-
léans, et Alphonse Filteau de Québec,
associés.

"P. Ahern & Berg," propriétaires d'un
carroussel—Patrick Ahern et Louis Berg,
tous deux de Lévis, associés.

"La Buanberie à vapeur de Lévis,"
Joséphine Hamel, épouse de François
Derouin de N. D. de Lévis, faisant com-
merce à Lévis et ailleurs sous le nom sus-
dit.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

"Schryburt & Dumas," manufacturiers
de chaussures.—F. Schryburt et Alexis
Dumas, tous deux de Québec, associés.

VENTES PAR LE SHÉRIF

BEAUC

Ralph Travis, contre Harry Abbott.
Un lot de terre, 3e rang du township
de Ditchfield, 127 acres, avec maison,
étable et autres bâtisses; le lot 46, 4e
rang du township de Ditchfield.

Vente à Saint-François le 22 septembre.
Bref rapportable le 25 septembre pro-
chain.

Joseph Ephrem Lambert contre Jean-
Baptiste Nadeau.

CHICOUTIMI

Israël Morin contre Nazaire Lapointe
et Dame Delphine Girard.

Le lot de terre No 3, 4e rang du can-
ton Dablon, environ 100 acres, avec bâ-
tisses.

Vente à la seconde division d'enregis-
trement du Lac St-Jean le 16 novembre.
Bref rapportable le 26 novembre.

Agésilas Lepage, contre Nap. Doucet.
Un lot de terre, 100 acres, No 45 du

5e rang du canton Ashuamouchouan,
avec maison, grange et étable.

Vente à Saint-Félicien le 24 septembre.
Bref rapportable le 29 septembre.

MONTMAGNY

Elic alias Jean Elic Martineau contre
Jules Lamarre.

Un terrain, 1er rang de l'Islet, 2½ per-
ches sur 5, avec maison et autres bâtisses.
Vente à l'Islet le 20 novembre. Bref
rapportable le 1er décembre.

Dame Adéline Fournier contre Mario
Rebecca Larochelle

Le No 669, cadastre de St-Charles;
les Nos 178 et 179, même cadastre, avec
bâtisses.

Vente à St-Charles Borromée le 24
sept. Bref rapportable le 4 oct.

QUÉBEC

Léon Letarte, contre Emélie Bedard.
Le lot No 250, subdivision du No 2102,
cadastre de St-Sauveur, située rue Saint-
Valier, avec bâtisses.

Vente à Québec le 22 septembre. Bref
rapportable le 29 septembre.

L'honorable George Irvine, contre
John Strang.

Le No 99, cadastre de la banlieue de
Québec, avec bâtisses; le lot 2235, cadas-
tre du quartier St-Pierre, situé rue Sous-
le-Fort, avec bâtisses.

Vente à Québec le 22 septembre. Bref
rapportable le 1er octobre.

RAMOUSKI

Pierre Zébéde Dubé, contre Paul Cimon.
Une terre, 37 acres, 3e rang du canton
Humqui, Nos 45 et 46 du canton Hum-
qui, avec un moulin à scie et ses acces-
soires et autres bâtisses.

Vente à Saint-Benoit Joseph Labr-
d'Amqui, le 6 novembre. Bref rappor-
table le 30 novembre.

SAGUENAY

Joseph Alphonse Letellier, contre Dame
Domithilde Leclerc.

La moitié indivise du lot No 10, cadas-
tre de la Pointe-au-Pic, 40 perches, avec
la moitié indivise des bâtisses.

Vente à la Malbaie le 23 octobre. Bref
rapportable le 31 octobre.

TROIS-RIVIÈRES

Pierre Joseph Héroux contre Odilon
Vincent.

La moitié d'une terre, 1er rang du
township de Shawinigan, No 586 du ca-
dastre de Champlain, avec la moitié des
bâtisses.

Vente à Ste-Flore le 17 novembre.
Bref rapportable le 26 nov.

Aaron B. McCrillis, contre Hormisdas
Fleury.

Un emplacement à St-Joseph de Mas-
kinongé, No 674, avec bâtisses; un lopin
de terre, même paroisse, concession du
Pays Brûlé de Maskinongé, 37 arpents,
No 561.

Vente à Saint-Joseph de Maskinongé
le 20 octobre. Bref rapportable le 12 no-
vembre.

Moïse Chandounet, contre Onésime
Chandounet.

Une terre à St-Pierre les Becquets, 2e
concession, No 234.

Vente à Saint-Pierre les Becquets le 24
septembre. Bref rapportable le 1er octobre.

HEURES DE LA MARÉE HAUTE

SEPTEMBRE

| | | |
|--------------|------------|------------|
| Samedi, 22 | 10.35 p.m. | 11.01 a.m. |
| Dimanche, 23 | 11.28 " | " " |
| Lundi, 24 | 0.03 " | 0.47 " |
| Mardi, 25 | 1.38 " | 2.33 " |
| Mercredi, 26 | 3.32 " | 4.03 " |
| Jeudi, 27 | 4.30 " | 5.06 " |
| Vendredi, 28 | 5.31 " | 5.53 " |

Pour savoir l'heure de la marée haute
aux endroits suivants, il faut soustraire
les heures suivantes des heures correspon-
dantes à Québec.

| | |
|--------------------|--------------------|
| Ile Madame | 1 heure 12 minutes |
| Piliers | 1 " 52 " |
| Traverse | 2 " 22 " |
| Kamouraska | 2 " 52 " |
| Pot à l'eau-de-vie | 3 " 52 " |
| Ile Verte | 4 " 07 " |
| Chicoutimi | 3 " 30 " |

La marée haute au cap à La Roche,
50 milles plus haut que Québec, se fait 3
heures plus tard.

Dernier quartier de la lune, samedi 22
sept. à 7 32 a.m.

D : m n des de position

Nos colonnes sont la place pour
ce genre d'annonces.

Tout jeune homme à la recherche
d'un emploi, tout homme d'affaires
ayant besoin d'employés, sont cer-
tains d'atteindre, par la SEMAINE
COMMERCIALE, justement le
public qu'il leur faut.

Hect r Lamontagne & Cie MONTREAL

Marchands de Cuir, fabricants de Harnais,
d'Empelgues et de Bottes Sauvages, tiennent un
entrepôt à Québec et sont représentés ici par M.
J. M. DORE.

Nous conseillons fortement à Messieurs les
marchands de la campagne de visiter cette salle
d'échantillons. Ils trouveront là ce qu'il y a de
mieux en ce qui concerne le commerce de cuir
et la fabrication de harnais et de bottes sauvages.
Tous seront convaincus de l'immense avantage
qu'il y a de faire ses achats dans les maisons de
commerce en gros à cause du choix varié des
marchandises et de la différence des prix avec le
détail.

Cette maison possède l'assortiment le plus con-
sidérable et le plus complet de la Puissance du
Canada. D'ailleurs, elle est bien connue et sa
renommée s'étend d'un bout à l'autre du Domi-
nion.

Une visite est sollicitée au

No 147 rue St-Paul, Québec

Vis-à-vis les bureaux J.-B. Renaud & Cie

AUX AMATEURS DE

GIGARES DE BON GOUT

FUMEZ LE

PRINCIPI

Cigare de la Havane fait
à la main

PRIX COURANTS EN GROS. — JEUDI, 20 SEPTEMBRE 1894.

| Chausures | Prix en gros | | | | | |
|----------------------------|--------------|--------|----------|--------|----------|--------|
| | Hommes. | | Garçons. | | Enfants. | |
| Brogans..... | \$0 75 | \$1 00 | \$0 70 | \$0 80 | \$0 65 | \$0 70 |
| Cobourgs..... | 0 90 | 1 10 | 0 80 | 0 95 | 0 70 | 0 75 |
| Split Balmorals..... | 0 85 | 1 10 | 0 80 | 1 05 | 0 70 | 0 75 |
| Kip..... | 1 15 | 1 40 | 0 90 | 1 15 | 0 80 | 0 95 |
| Buff..... | 1 20 | 1 00 | 1 00 | 1 40 | 0 90 | 0 00 |
| Veau..... | 1 05 | 3 85 | 0 00 | 0 00 | 0 00 | 0 00 |
| Buff Congress..... | 1 25 | 1 70 | 0 00 | 0 00 | 0 00 | 0 00 |
| Veau..... | 2 10 | 3 40 | 0 00 | 0 00 | 0 00 | 0 00 |
| Split boots..... | 1 00 | 2 15 | 1 25 | 1 60 | 0 00 | 0 00 |
| Kip..... | 1 50 | 2 90 | 1 60 | 1 90 | 1 25 | 1 50 |
| Veau..... | 2 75 | 3 90 | 0 00 | 0 00 | 0 00 | 0 00 |
| Bottes en feutre. Ren..... | 1 50 | 2 00 | 0 00 | 0 00 | 0 00 | 0 00 |
| Wigwams..... | 0 75 | 0 90 | 0 00 | 0 00 | 0 00 | 0 00 |

| A CHEVILLE | Prix en gros | | | | | |
|---------------------------------|--------------|--------|--------|--------|----------|--------|
| | Femmes | | Filles | | Enfants. | |
| Split Batts..... | \$0 60 | \$0 70 | \$0 55 | \$0 65 | \$0 40 | \$0 50 |
| Split Balmorals..... | 0 80 | 1 05 | 0 70 | 0 85 | 0 50 | 0 60 |
| Kip..... | 1 00 | 1 10 | 0 85 | 1 00 | 0 65 | 0 70 |
| Buff..... | 0 90 | 1 25 | 0 80 | 1 00 | 0 60 | 0 70 |
| Pebble..... | 1 00 | 1 25 | 0 90 | 1 00 | 0 50 | 0 60 |
| Buff Bala, clous en cuivre..... | 0 90 | 1 15 | 0 90 | 1 00 | 0 00 | 0 65 |

| Articles d'assortiment general | Prix en gros | | | | | |
|---------------------------------------|--------------|--------------|----------|------|--|--|
| | Alumettes | " Steamship" | \$2 00 | 6 00 | | |
| | " Railroad | 2 00 | 0 00 | | | |
| | " Dom'n case | 2 00 | 2 00 | | | |
| Anis..... | | 0 08 | 0 10 | | | |
| Barley Pot, qt..... | | 3 00 | 4 50 | | | |
| " Pearl, qt..... | | 0 00 | 6 50 | | | |
| Blanc Céruse, 100 lbs..... | | 0 50 | 0 5 | | | |
| Briques à couteaux, doz..... | | 0 35 | 0 0 | | | |
| Brul. de lampes No 1..... | | 0 90 | 1 00 | | | |
| " No 2..... | | 0 80 | 0 00 | | | |
| " No 3..... | | 0 70 | 0 80 | | | |
| Bouchons comm., gros..... | | 0 20 | 0 25 | | | |
| Brosses 45, 60, 90, 1, 25, 1, 40..... | | 0 00 | 2 00 | | | |
| Bleu Parisien..... | | 0 11 | 0 13 | | | |
| Cable coton 1/2 pec., lb..... | | 0 18 | 0 20 | | | |
| Cable Sisal..... | | 0 08 | 0 11 | | | |
| Cable Jute..... | | \$0 08 | 0 09 | | | |
| Confitures Crosse & C..... | | 2 40 | 2 50 | | | |
| Blackwell..... | | 0 12 | 0 00 | | | |
| Camomille lb..... | | 0 10 | 0 12 | | | |
| Clous ronds..... | | 0 12 | 0 12 | | | |
| Canelle lb..... | | 0 12 | 0 12 | | | |
| Empois Wte Laundry lb..... | | 0 00 | 0 04 1/2 | | | |
| " Lily white Gloss..... | | 0 07 | 0 00 | | | |
| Canada Corn Starch..... | | 0 00 | 0 06 1/2 | | | |
| Benson..... | | 0 07 1/2 | 0 00 | | | |
| Epoussettes, doz..... | | 0 60 | 2 25 | | | |
| Epingles bois, par 5 grs..... | | 0 60 | 0 65 | | | |
| Essences 55, 1, 00, 1, 50 doz..... | | 0 00 | 1 75 | | | |
| Essence café, \$2, 3, 50 doz..... | | 0 00 | 6 75 | | | |
| Ext bois Campêche 1/4 lb..... | | 0 15 | 0 15 1/2 | | | |
| " 1/2 lb..... | | 0 13 | 0 13 1/2 | | | |
| " lb..... | | 0 12 | 0 12 1/2 | | | |
| Ext bois Campéne asst..... | | 0 14 | 0 14 1/2 | | | |
| Ficelles 3 lbs, 30 pds..... | | 0 45 | 0 00 | | | |
| " " 40..... | | 0 60 | 0 00 | | | |
| " " 48..... | | 0 70 | 0 00 | | | |
| " " 60..... | | 0 85 | 0 00 | | | |
| " " 72..... | | 1 00 | 0 00 | | | |
| " " 100..... | | 1 40 | 0 00 | | | |
| " " 6 fils 40 pds..... | | 1 00 | 0 00 | | | |
| " " 48..... | | 1 20 | 0 00 | | | |
| " " 60..... | | 1 40 | 0 00 | | | |
| " " 72..... | | 1 60 | 0 00 | | | |
| " " 100..... | | 2 10 | 0 00 | | | |
| Gomme arabique..... lb..... | | 0 00 | 0 30 | | | |
| Gingembre..... doz..... | | 0 20 | 0 25 | | | |
| Graisse tins..... 3 lbs..... | | 0 00 | 0 08 1/2 | | | |
| " " 5 lbs..... | | 0 00 | 0 08 1/2 | | | |
| " " 10 lbs..... | | 0 00 | 0 08 | | | |
| " à routes imp 3 doz..... | | 0 00 | 1 60 | | | |
| " " Diamond..... doz..... | | 0 00 | 0 75 | | | |
| " " Fraser..... doz..... | | 0 00 | 1 00 | | | |
| Graine de lin..... lb..... | | 0 03 1/2 | 0 00 | | | |
| " " moulu..... lb..... | | 0 00 | 0 04 | | | |
| " canari..... lb..... | | 0 03 1/2 | 0 04 | | | |
| " chanvre..... lb..... | | 0 04 | 0 04 1/2 | | | |
| " Rapé..... lb..... | | 0 00 | 0 07 | | | |
| " canari pag..... lb..... | | 0 00 | 0 06 1/2 | | | |
| Huile castor en boîtes lb..... | | 0 07 1/2 | 0 08 | | | |
| " 1 oz..... | | 0 00 | 0 30 | | | |
| " 2 oz..... | | 0 00 | 0 45 | | | |
| " 3 oz..... | | 0 00 | 0 65 | | | |
| " 1/2 pts..... | | 0 00 | 0 90 | | | |
| " pts..... | | 0 00 | 1 75 | | | |
| " qts..... | | 0 00 | 3 00 | | | |
| Houblon assortis..... | | 0 16 | 0 18 | | | |

| Prix en gros | |
|--|-----------|
| Vinaigres, cruches, fran- gals..... | 1 00 2 00 |
| " " Canada..... | 2 20 0 00 |
| " Bordeaux..... gal..... | 0 65 0 70 |
| " Malt..... gal..... | 0 50 0 55 |
| Vernis à vernis..... gal..... | 0 00 1 80 |
| " " par doz..... | 10 1 20 |
| " à tuyaux..... gal..... | 0 00 0 90 |
| " " par doz..... | 0 80 0 90 |
| Eaux de Javelle " Cor- mond" grosse..... | 7 50 |
| " " doz..... | 0 70 |

| Balais Beatin | |
|------------------------------------|--------|
| Balais No 1—4 eds man- ver- m..... | \$3 25 |
| " " 2—1..... | 2 90 |
| " " 3—1..... | 2 80 |
| " " 4—1..... | 2 60 |
| " " 5—1..... | 2 20 |
| " " 7—3..... | 1 11 |
| " " 8—3..... | 1 11 |
| " " 9—3..... | 1 11 |
| " " 10—2..... | 1 11 |
| " " 11—2..... | 1 11 |
| " " 12—1..... | 1 11 |
| Enfant 1—2..... | 1 11 |
| " " 2—1..... | 1 11 |

| Conserves | |
|-------------------------------|------------|
| Homards..... par doz..... | 1 50 1 80 |
| Maquereau..... doz..... | 1 00 1 00 |
| Eperlan, par doz..... | 0 00 0 55 |
| Saumon, par doz..... | 1 25 1 30 |
| Clams, 1-lb tins par doz..... | 1 40 1 50 |
| Huitreal..... do..... | 1 35 1 50 |
| " do..... | 2 60 0 00 |
| Tomates..... " do..... | 0 95 0 00 |
| Pêches, 2 lbs..... | 2 00 2 25 |
| " 3..... | 3 00 3 25 |
| Polres, 2 lbs tins, doz..... | 1 75 1 90 |
| " 3..... | 2 50 2 80 |
| Fraises..... | 1 75 2 00 |
| Pommes, tins gal..... | 3 00 0 00 |
| " 3 lbs..... | 0 00 1 00 |
| Bled d'Inde, 2 doz..... | 1 80 1 90 |
| Ananas..... | 2 25 3 00 |
| Blueets, 2 lb..... | 0 70 0 80 |
| Blueets 3 lb..... | 0 85 0 90 |
| Pois, Mar., 2 lb tins..... | 0 90 0 95 |
| Beuf, 1 lb..... | 1 45 0 00 |
| " 2 lbs..... | 2 50 0 00 |
| " 4 lbs..... | 17 50 0 00 |
| Langues de bœuf 1 lb dz..... | 4 00 0 00 |
| " 2 lbs..... | 7 25 0 00 |
| Beuf salé, 1 lb..... | 1 50 1 55 |
| " 2 lb..... | 2 55 2 65 |
| " 4 lb..... | 5 25 5 35 |
| " 6 lb..... | 8 50 9 00 |
| " 14 lb..... | 18 00 0 00 |
| Pêches en saux..... | 0 75 0 90 |

| Couleurs | |
|--------------------------------|-----------|
| Blanc de plb p keg 25 lbs..... | 15 1 30 |
| " No 1 100..... | 4 50 5 75 |
| " No 2..... | 4 25 4 50 |
| " No 3..... | 4 50 5 50 |
| " sec p 100 lbs..... | 4 00 4 50 |
| Litharge et minimum..... | 1 50 1 75 |
| Rouge de Venise..... | 1 25 2 00 |
| Ocre jaune..... | 0 40 0 50 |
| Blanc Céruse..... | 0 00 0 00 |
| Terre de pipe..... | 2 00 2 50 |
| Mastic..... | 0 13 0 14 |
| Vert de Paris..... | 0 13 0 14 |

| Cuir | |
|-------------------------------|------------|
| Cuir à sem. 1 B.A. p lb..... | 18 à 21 |
| Cuir à sem. 2 B.A. p lb..... | 16 à 19 |
| Cuir à sem. ordre 1 p lb..... | 15 à 16 |
| Cuir à sem. ordre 2 p lb..... | 15 à 16 |
| Slaughter..... p. to..... | 3 17 0 18 |
| Hannais..... p lb..... | 18 0 26 |
| Vache cirée mince p lb..... | 25 0 33 |
| Vache cirée forte p lb..... | 25 0 33 |
| Vache sur le grain p lb..... | 22 0 24 |
| Vache grain écoss. p lb..... | 28 0 30 |
| Taure française p lb..... | 80 0 90 |
| Taure anglaise p lb..... | 60 0 70 |
| Taure canadienne p lb..... | 30 0 35 |
| Veau canadien p lb..... | 48 0 65 |
| Veau français p lb..... | 10 1 20 |
| Vache fendue moy. p lb..... | 10 0 15 |
| Vache fendue forte p lb..... | 15 0 18 |
| Vache fendue pte p lb..... | 13 0 17 |
| Carton cuir can. p lb..... | 0 00 0 10 |
| Cuir verni grainé p. pd..... | 0 00 0 16 |
| Cuir verni uni p. pd..... | 0 00 0 16 |
| Buff cow p. pd..... | 8 0 10 |
| Cuirle cow p. pd..... | 8 0 12 1/2 |
| Cuir grainé..... p. pd..... | 10 0 9 |
| Chevreau glacé..... | 0 18 0 20 |
| Mouton mince, par lb..... | 0 30 0 40 |
| Mouton épais, par lb..... | 0 00 0 45 |
| Brush kid..... | 0 8 0 9 |
| Russel pesant..... | 0 40 0 50 |
| " No 2..... | 0 20 0 30 |
| " à sellerie..... doz..... | 8 00 2 00 |

| Prix en gros | |
|--------------------|-----------|
| Mult. veau fr..... | 0 60 0 70 |
| English Oak..... | 0 00 0 00 |
| Rough..... | 0 14 0 17 |
| Dongola extra..... | 0 28 0 30 |
| " No 1..... | 0 18 0 20 |
| " ordinaire..... | 0 19 0 16 |

| Drogues et produits chimiques | |
|-------------------------------|---------------|
| Acide Tartrique..... | 0 33 0 35 |
| Acide Carb. Cryst. Md..... | 0 35 0 40 |
| Acide Oxal..... | 0 12 0 15 |
| Acide sulfur. Carboy..... | 0 03 0 03 1/2 |
| Acide nitrique..... | 0 09 0 10 |
| Acide hydrochlor..... | 0 03 0 03 1/2 |
| Acide acétique gluc..... | 0 20 0 35 |
| Alcools du Cap..... | 0 14 0 15 |
| Anthyrine, oz..... | 1 10 1 15 |
| Antimoine noir..... | 0 12 0 15 |
| Ammon. carb..... | 0 13 0 13 |
| " " keg..... | 0 00 0 12 1/2 |
| Benzine..... gall..... | 0 40 0 50 |
| Bismuth subm. fr..... | 0 00 0 20 |
| Bismuth subm. fr..... | 0 00 0 25 |
| Borax crist..... | 0 10 0 31 |
| Boudre poudre..... | 0 11 0 12 |
| Bicarb. potasse..... | 0 15 0 17 |
| Bicarb. soude..... keg..... | 2 50 2 75 |
| Camphre Howard 1 oz..... | 0 72 0 75 |
| Camphre alem. 4 oz..... | 0 65 0 70 |
| Crème de tartre angl..... | 0 22 0 25 |
| Comperose..... baril..... | 0 00 0 01 |
| Chlorat de potasse..... | 0 24 0 26 |
| Chlor. chaux pag. 1/2 lb..... | 0 00 0 09 |
| " " keg..... | 0 00 0 05 |
| Cire blanche..... | 0 65 0 70 |
| " paraffin..... | 0 20 0 25 |
| Cire jaune..... | 0 40 0 45 |
| Collodion flexible..... | 0 75 0 85 |
| Créosote de Hêtre oz..... | 0 20 0 25 |
| " " exot..... | 0 12 0 15 |
| Citr. de fer et quin. oz..... | 0 20 0 25 |
| Citr. " strych. oz..... | 0 15 0 18 |
| Glycerine..... | 0 20 0 25 |
| " S.G. 1200 Can..... | 0 18 0 20 |
| Gomme arabique com..... | 0 24 0 26 |
| " " bl..... | 0 45 0 50 |
| " catechu..... | 0 14 0 16 |
| " shellac orange..... | 0 36 0 40 |
| " adraganthe..... | 0 50 0 57 |
| " " tre q..... | 0 70 0 72 |
| Huile de castor au Can..... | 0 90 1 00 |
| Huile d'olive (c.s.) gal..... | 0 07 0 10 |
| Huile foie de m. Norv..... | 1 50 1 60 |
| " " Terr..... | 1 10 1 20 |
| " de citron extra..... | 2 30 2 60 |
| " de menthe Hotel..... | 0 00 0 40 |
| " à moulin..... gall..... | 0 90 1 00 |
| " de Bergm. ext..... | 0 00 0 40 |
| Iodoforme..... oz..... | 0 42 0 45 |
| Liqueur amu. fort..... | 0 00 0 15 |
| " " ese..... | 5 50 6 00 |
| Morphine aet..... oz..... | 1 90 2 00 |
| " sulph..... oz..... | 1 90 2 00 |
| Menthol..... oz..... | 0 52 0 55 |
| Opium..... oz..... | 0 35 0 40 |
| Potass. bromid..... | 0 55 0 60 |
| " bichrom..... | 0 15 0 17 |
| " iodid..... oz..... | 0 26 0 28 |
| Quinine Howard..... oz..... | 0 45 0 50 |
| Rhubarbe cubes..... | 1 35 1 40 |
| " " ang..... | 0 27 0 30 |
| Strychnine..... oz..... | 1 00 1 10 |
| Soufre en farine..... | 0 03 0 04 |
| " en canon..... | 0 03 0 04 |
| Sel epsom..... | 0 03 0 04 |
| Salpêtre..... | 0 14 0 18 |
| Scn..... | 0 14 0 18 |
| Variol..... | 0 07 0 09 |
| Vaseline jaune..... | 0 15 0 20 |
| Houblon asst..... | 0 18 0 20 |
| Indigo..... | 0 65 0 70 |
| Insecticide..... | 0 30 0 35</ |

PRIX COURANTS EN GROS. - JEUDI, 1 SEPTEMBRE 1891.

Table listing various goods such as coffee, sugar, and flour with their respective prices in gros. Includes sections for 'Cafés verts', 'Sucre', 'Farines', and 'Grains et Farines'.

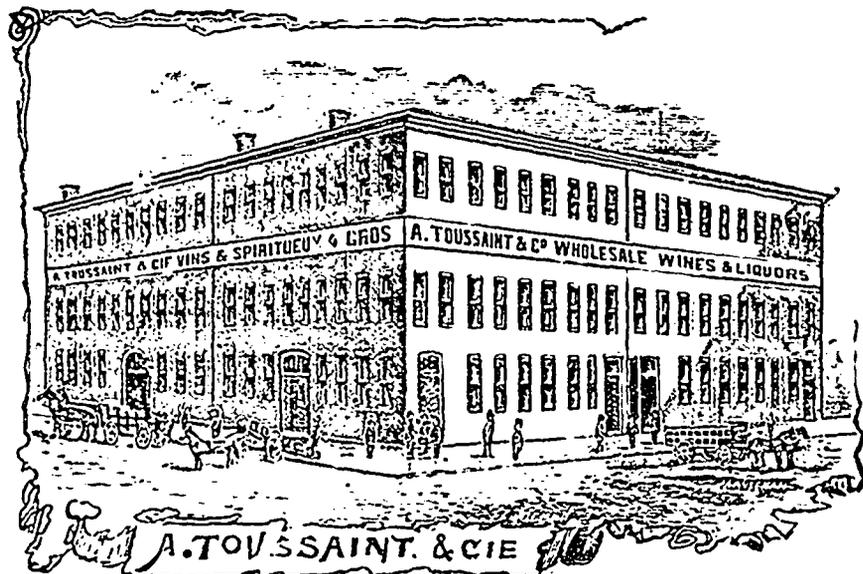
Table listing various goods such as oil, butter, and construction materials with their respective prices in gros. Includes sections for 'Huile', 'Matières de construction', and 'Cultre'.

Table listing various goods such as iron pipes, nails, and other hardware with their respective prices in gros. Includes sections for 'Tuyaux en grès', 'Coulées ronds', 'Tuyaux réduction', 'Connexion simple', 'Connexion double', 'Siphon', 'Tuyaux à cheminée', 'Plomb', 'Zinc', 'Acier', and 'Fer en guenue'.

Table listing various goods such as iron pipes, nails, and other hardware with their respective prices in gros. Includes sections for 'Etamée', 'Ferblanc', 'Feuillard', 'Fers et quincaillerie', 'Fers à cheval', 'Fers à repasser', 'Fiches', 'Escapement', 'Fil de fer', 'A tuyau de poêle', 'Fil de Laton', 'Fontes Mallables', 'Charnières', 'Clous coupés à chaud', 'Clous coupés à froid', and 'Clou à fleur'.

PRIX COURANTS EN GROS.—JEUDI, 20 SEPTEMBRE 1884.

| Prix en gros | | Prix en gros | | Prix en gros | | Prix en gros | |
|-------------------------------------|--|--------------------------------|--|---------------------------------|--|-----------------------------------|--|
| Par d'escompte | | Poissons | | Cognac Malfaut | | Champagne | |
| Clous à casse à tabac : | | Cottolene .seau 20 lbs 0 04 00 | | Martel... p.gal. 0 50 0 00 | | qts. pts | |
| 1 1/2 pouce, par 100 lbs. 3 40 0 00 | | " .tin. 10 lbs 0 03 00 | | casse. 12 25 0 00 | | Gold Lack Sec... 30 00 32 00 | |
| 1 3/4 " " 3 00 0 00 | | " .tin. 5 lbs 0 02 00 | | Sazerac... fut.gal.04 00 04 50 | | Louis Ruederer... 20 00 31 00 | |
| 2 " " 2 80 0 00 | | " .tin. 3 lbs 0 01 00 | | Bisquit Dubouché,p.g. 3 40 4 25 | | Arthur " 25 00 27 00 | |
| 2 1/2 " " 2 65 0 00 | | | | Quantin et Co... p.g. 3 40 4 10 | | Pommery... 31 00 33 00 | |
| 3 " " 2 50 0 00 | | | | casse. 0 00 8 50 | | G H Mumm & Co... 31 00 33 00 | |
| 3 1/2 " " 2 40 0 00 | | | | E Pact... gal. 0 00 03 50 | | " Dry Verzenay... 00 00 00 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 08 75 | | " Extra dry, vin 1884.31 00 33 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 15 00 | | Morizot Sec... 25 00 27 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 17 00 | | " de Fois de Morue | |
| | | | | " " " " 0 00 19 50 | | " de Norvège, No 1 6 oz 1 40 | |
| | | | | " " " " 0 00 23 00 | | " No 2 6 oz 1 20 | |
| | | | | " " " " 0 00 29 00 | | " No 3 6 oz 1 10 | |
| | | | | " " " " 0 00 08 75 | | " No 4 6 oz 1 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 15 00 | | " No 5 6 oz 0 90 | |
| | | | | " " " " 0 00 17 00 | | " No 6 6 oz 0 80 | |
| | | | | " " " " 0 00 19 50 | | " No 7 6 oz 0 70 | |
| | | | | " " " " 0 00 23 00 | | " No 8 6 oz 0 60 | |
| | | | | " " " " 0 00 29 00 | | " No 9 6 oz 0 50 | |
| | | | | " " " " 0 00 08 75 | | " No 10 6 oz 0 40 | |
| | | | | " " " " 0 00 15 00 | | " No 11 6 oz 0 30 | |
| | | | | " " " " 0 00 17 00 | | " No 12 6 oz 0 20 | |
| | | | | " " " " 0 00 19 50 | | " No 13 6 oz 0 10 | |
| | | | | " " " " 0 00 23 00 | | " No 14 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 29 00 | | " No 15 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 08 75 | | " No 16 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 15 00 | | " No 17 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 17 00 | | " No 18 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 19 50 | | " No 19 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 23 00 | | " No 20 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 29 00 | | " No 21 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 08 75 | | " No 22 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 15 00 | | " No 23 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 17 00 | | " No 24 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 19 50 | | " No 25 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 23 00 | | " No 26 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 29 00 | | " No 27 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 08 75 | | " No 28 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 15 00 | | " No 29 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 17 00 | | " No 30 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 19 50 | | " No 31 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 23 00 | | " No 32 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 29 00 | | " No 33 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 08 75 | | " No 34 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 15 00 | | " No 35 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 17 00 | | " No 36 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 19 50 | | " No 37 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 23 00 | | " No 38 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 29 00 | | " No 39 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 08 75 | | " No 40 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 15 00 | | " No 41 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 17 00 | | " No 42 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 19 50 | | " No 43 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 23 00 | | " No 44 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 29 00 | | " No 45 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 08 75 | | " No 46 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 15 00 | | " No 47 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 17 00 | | " No 48 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 19 50 | | " No 49 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 23 00 | | " No 50 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 29 00 | | " No 51 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 08 75 | | " No 52 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 15 00 | | " No 53 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 17 00 | | " No 54 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 19 50 | | " No 55 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 23 00 | | " No 56 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 29 00 | | " No 57 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 08 75 | | " No 58 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 15 00 | | " No 59 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 17 00 | | " No 60 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 19 50 | | " No 61 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 23 00 | | " No 62 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 29 00 | | " No 63 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 08 75 | | " No 64 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 15 00 | | " No 65 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 17 00 | | " No 66 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 19 50 | | " No 67 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 23 00 | | " No 68 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 29 00 | | " No 69 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 08 75 | | " No 70 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 15 00 | | " No 71 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 17 00 | | " No 72 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 19 50 | | " No 73 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 23 00 | | " No 74 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 29 00 | | " No 75 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 08 75 | | " No 76 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 15 00 | | " No 77 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 17 00 | | " No 78 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 19 50 | | " No 79 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 23 00 | | " No 80 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 29 00 | | " No 81 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 08 75 | | " No 82 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 15 00 | | " No 83 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 17 00 | | " No 84 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 19 50 | | " No 85 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 23 00 | | " No 86 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 29 00 | | " No 87 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 08 75 | | " No 88 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 15 00 | | " No 89 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 17 00 | | " No 90 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 19 50 | | " No 91 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 23 00 | | " No 92 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 29 00 | | " No 93 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 08 75 | | " No 94 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 15 00 | | " No 95 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 17 00 | | " No 96 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 19 50 | | " No 97 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 23 00 | | " No 98 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 29 00 | | " No 99 6 oz 0 00 | |
| | | | | " " " " 0 00 08 75 | | " No 100 6 oz 0 00 | |



A. Toussaint & Cie

Importateurs de

VINS ET SPIRITUEUX

UNE SPECIALITÉ

Fabrication de Vins Canadiens

M. Toussaint traverse en Europe des
foires pour venir puiser sur le
terrain même la production

40-42 Rue St-Paul

ET

111-113 Rue Dalhousie

BASSE-VILLE, QUÉBEC

Diplômé à l'Exposition de Québec, 1894

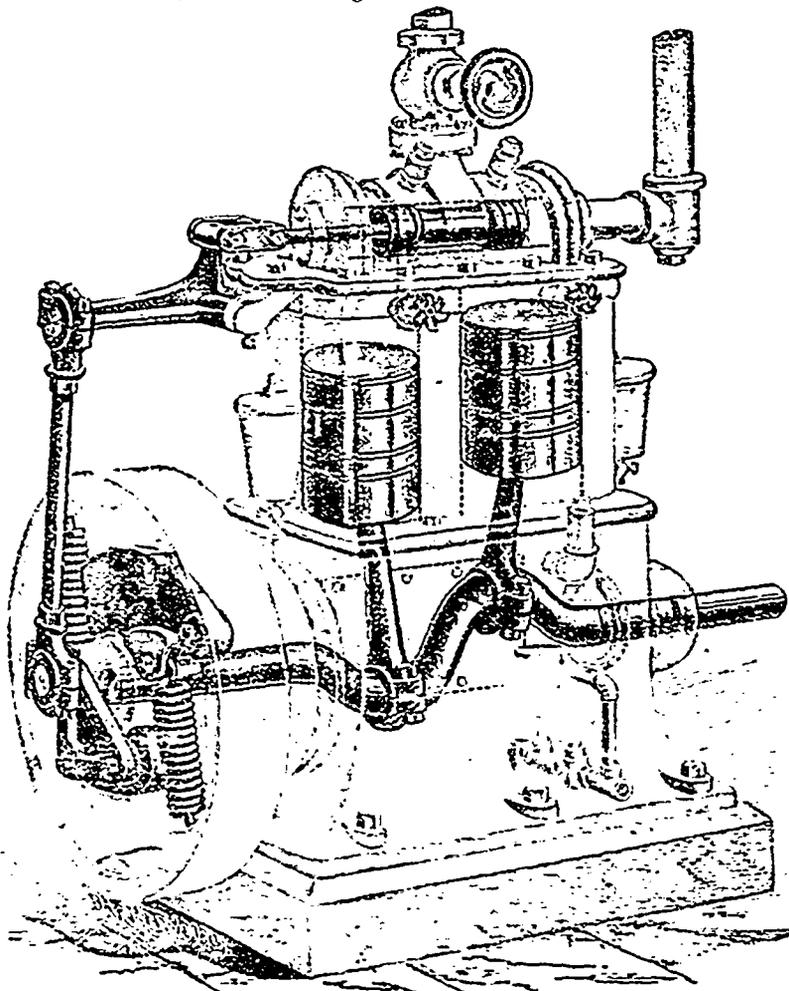
L'engin Westinghouse

Machine à vapeur parfaite, la plus économique et la moins dispendieuse

Gréments de Scies rondes, Moulanges d'acier Vessot

LES PLANEURS "MCGREGOR"

sont les meilleurs outils connus pour le prix



LA CENTRIFUGE IMPERIALE N'EST PAS BATTUE
TOUTES ESPÈCES DE MACHINES AMÉLIORÉES

VIDAL, FILS & CIE

97-99-101 RUE ST-PAUL, QUÉBEC